

Ville de Lanester

Projet d'établissement du Conservatoire Darius Milhaud

Danse - Musique - Théâtre

2022-2027



Photo de Didier Ropers

SOMMAIRE

I – INTRODUCTION

II – ETAT DES LIEUX

1. Le conservatoire dans son environnement
2. Les missions du conservatoire
3. L'offre pédagogique et artistique
4. L'organisation des études
5. Le portrait des élèves
6. L'équipe pédagogique
7. Les associations partenaires
8. Les moyens financiers et matériels mobilisés

III – DIAGNOSTIC

1. Bilan du projet 2017 -2021
2. Les attentes exprimées par les usagers, les professionnels du conservatoire et les élus
3. Synthèse des forces et faiblesses de l'établissement

IV – ORIENTATIONS 2022 -2027

1. Axe 1 : Travailler à la valorisation et la visibilité du conservatoire pour lui donner une image singulière, reflet de son dynamisme
 - A.A Reconquérir le classement du conservatoire
 - B. Accroître la visibilité du conservatoire par une communication de qualité
2. Axe 2 : Renforcer la structuration pédagogique, administrative et matérielle du conservatoire
 - A. Affirmer l'organisation pédagogique du conservatoire en départements coordonnés
 - B. Doter l'administration du conservatoire des ressources humaines en cohérence avec son niveau d'activité
 - C. Garantir et encourager l'exercice du droit à la formation
 - D. Offrir de bonnes conditions matérielles
 - E. Engager une réflexion sur les abords du conservatoire
3. Axe 3 : Une offre au service de la jeunesse et de la démocratisation culturelle et artistique
 - A. Retrouver les usagers perdus du fait de la crise sanitaire et conquérir de nouveaux publics
 - B. Saisir l'opportunité de formuler de nouvelles propositions artistiques
 - C. Irriguer le territoire
 - D. Rayonner sur le territoire
 - E. Etre connectés avec les autres services, les acteurs culturels et les propositions du territoire

V – CONCLUSION

VI – ANNEXES

1. Règlement des études
2. Contrat de parcours personnalisé
3. Règlement intérieur
4. Volume horaire hebdomadaire
5. Grille tarifaire
6. Bilan du projet d'établissement 2015-2021
7. Questionnaire usagers / non usagers
8. Profil de poste d'assistant administratif

I. Introduction

La ville de Lanester, 3^{ème} ville du Morbihan, avec ses 23 000 habitants, est une toute jeune commune dont la création remonte à 1909 seulement.

Souvent perçue et représentée comme une ville périphérique et ouvrière, la ville de Lanester a su se doter de nombreux services publics parmi lesquels la Culture n'est pas en reste, bien au contraire.

Initiée en 1954 sur la base d'une Harmonie municipale, l'école municipale de musique et de danse a été créée en 1963 et ses locaux actuels inaugurés en 1975. En 1984, l'école a été agréée Ecole Municipale de Musique et Danse par l'Etat. En 2000, elle ouvre un département de musique traditionnelle et investit un nouvel espace dédié à la danse.

Le conservatoire de Lanester, depuis sa création, est en évolution permanente. Toujours tourné vers l'avenir il n'a cessé de se développer et de rayonner sur son territoire. Il participe pleinement à l'attractivité de la ville et à sa démocratisation culturelle. Même si aujourd'hui l'école a perdu son agrément en raison de péripéties administratives, cela n'entame en rien la qualité des enseignements qui y sont prodigués ou encore la dynamique des projets menés qui s'inscrivent toujours dans les prescriptions et le respect des schémas d'enseignements artistiques nationaux.

Avec l'arrivée d'une nouvelle municipalité élue en mars 2020, porteuse d'un nouveau souffle, d'une ambition renouvelée, débute l'écriture d'un nouveau projet d'établissement (le précédent arrivant à son terme 2021) et la nécessité de retrouver un classement constituent des opportunités à ne pas manquer.

Pouvant s'appuyer sur une équipe d'enseignants artistiques formés et diplômés, mobilisée autour de la direction du conservatoire et du projet culturel, c'est l'occasion pour la ville de Lanester de donner à voir la dynamique de son établissement d'enseignements artistiques. Elle le souhaite accessible à tous, inscrit dans son temps, ancré sur son territoire et reconnu pour la qualité de ses enseignements et de ses actions, tant par les usagers que ses partenaires.

L'enjeu est donc de doter le conservatoire d'une feuille de route pour les 5 prochaines années afin de consolider et de développer ses missions pour qu'il exprime tout son potentiel en matière culturelle, en direction des lanestériens et des habitants de l'agglomération.

Le projet d'établissement est le document cadre destiné aux élus, enseignants, partenaires, usagers de l'établissement, tutelles administratives et pédagogiques. Il présente l'établissement ainsi que ses objectifs prioritaires. Il présente les missions et définit les actions ainsi que le processus de leur mise en œuvre à moyen terme (5 ans).

Il est aussi la déclinaison de la politique culturelle de Lanester et s'inscrit dans les orientations et les préconisations nationales du Ministère de la Culture.

Sa conception et son application relèvent de l'autorité du directeur de l'établissement, en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'établissement : usagers, professionnels, partenaires internes et externes à la municipalité.

Le présent document est en conséquence le fruit d'une large concertation avec tous les acteurs de l'établissement.

II. Etat des lieux

1. LE CONSERVATOIRE DANS SON ENVIRONNEMENT :

Au sein de la Direction Culture et de la politique culturelle de la ville de Lanester, le conservatoire œuvre aux côtés de la **Médiathèque Elsa Triolet** (4000 adhérents), de la salle municipale de spectacle **Quai 9** (900 abonnés), de l'**Atelier Municipal d'Arts Plastiques** (80 élèves), de la **Galerie municipale La Rotonde** et du **service Archives et Documentation**. Le maillage culturel est classique mais solide avec autant de transversalité et de coopérations possibles.

Physiquement, le conservatoire est implanté en centre-ville de Lanester et au cœur de l'Agglomération de Lorient. Il compte également parmi les grands établissements d'enseignements artistiques du département du Morbihan avec plus de 300 heures hebdomadaires d'enseignement.

Sur le plan juridique le conservatoire s'inscrit dans le cadre des compétences communales, dans les schémas nationaux artistiques du ministère de la Culture représenté par la DRAC Bretagne, mais également dans le schéma départemental de développement des enseignements artistiques du Morbihan.

2. LES MISSIONS DU CONSERVATOIRE:

Le conservatoire de Lanester s'inscrit dans les préconisations de la charte de l'enseignement artistique spécialisé « En Danse Musique et Théâtre » et articule en conséquence son action autour de 3 missions principales.

- ***Une mission pédagogique***

Le conservatoire constitue une référence en matière de formation artistique dont la mission centrale est la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles. Au terme de chaque cursus, l'établissement met en place des diplômés qui actent des compétences, des connaissances et de l'engagement de ceux qui les ont suivis.

Il est également un lieu d'innovation pédagogique ayant le souci de favoriser la transversalité et d'interdisciplinarité.

- ***Une mission culturelle territoriale***

Le conservatoire rayonne hors les murs en participant à l'animation de la vie culturelle aux côtés des autres acteurs culturels du territoire en de nombreuses occasions.

- ***Une mission sociale***

Il contribue enfin à la réduction des inégalités sociales d'accès aux pratiques culturelles en menant des actions de sensibilisation et d'élargissement des publics.

3. L'OFFRE PEDAGOGIQUE ET ARTISTIQUE

Département 1: Cordes, instruments polyphoniques

- Guitare
- Piano
- Percussions
- Violon
- Violoncelle
- Contrebasse

Département 2: Danse classique et jazz

- Danse classique
- Danse jazz

Département 3: Formation musicale générale

- Eveil musical
- Classique
- Traditionnelle
- Voix
- Formation musicale adultes
- Interventions en milieu scolaire

Département 4: Musiques traditionnelles et musiques du monde

- Biniou
- Bombarde
- Cornemuse
- Accordéons
- Caisse écossaise

Département 5: Théâtre et arts de la scène (en cours)

- Théâtre
- Arts numériques vidéo et son
- Arts numériques musique électronique

Département 6: Vents et instruments monodiques

- Clarinette
- Flûte
- Hautbois
- Saxophone
- Trombone
- Trompette
- Cor
- Tuba

4. L'ORGANISATION DES ETUDES

- **Les grands principes**

Le cœur de métier du conservatoire est l'initiation et la formation à des pratiques culturelles et artistiques. La variété des possibilités de pratiques invite à une formation ouverte et globale assise sur des fondamentaux transversaux et une différenciation des parcours et de choix d'esthétiques.

Le Conservatoire offre ainsi l'expérience vivante du plaisir de pratiquer ensemble. Il donne la possibilité aux élèves de développer une sensibilité artistique et d'acquérir les moyens techniques et culturels pour parvenir à créer une expression artistique.

- **Le cadre réglementaire :**

- Les schémas d'orientation pédagogique du ministère de la Culture
- Le projet d'établissement
- Règlement des études (**Voir annexe n°1**)
- Les parcours personnalisés (**Voir annexe n°2**)
- Règlement intérieur de l'établissement (**Voir annexe n°3**)

- **Philosophie dans l'application du cadre pédagogique :**

Au-delà des textes officiels et de leurs modalités d'application, l'équipe pédagogique du conservatoire et la municipalité invitent chaque élève artiste en devenir à s'inscrire progressivement dans une démarche d'invention et de création. Ainsi pour chaque fin de cycle quelle que soit la discipline, les élèves passent une UV (unité de valeur) de création artistique. Le fait de considérer l'élève en tant qu'individu en capacité de créer quelque chose, de l'accompagner et de l'encourager dans cette démarche, donne une dynamique et tout son sens à l'effort nécessaire à fournir dans son apprentissage. Les élèves ne subissent plus leur cours et deviennent ainsi acteurs en conscience de leur parcours artistique.

- **Organisation en cycle ou parcours personnalisé :**

L'apprentissage de la musique dans l'enseignement initial repose de manière continue sur une formation aux pratiques artistiques à la fois collectives et individuelles.

Elle est organisée en **3 cycles** auxquels correspond la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation. Les schémas nationaux d'orientation pédagogique cherchent à mieux appréhender les réponses aux besoins et aux modes d'acquisition de chaque tranche d'âge.

Ainsi les deux premiers cycles constituent un tronc commun centré sur les pratiques chorégraphiques, instrumentales, vocales ou théâtrales.

A la fin du 2^e cycle, trois possibilités sont offertes à l'élève :

- s'engager dans le 3^e cycle de pratique amateur conclu par un certificat d'études musicales (CEM)
 - suivre un parcours personnalisé de formation, sans finalité de diplôme mais adapté à des objectifs personnels
 - s'orienter vers un établissement qui dispense un enseignement professionnel initial (Cepi) conclu par le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) ou son équivalent le Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP)
-
- **La formation musicale générale :**

Tout premier cours collectif, la formation musicale générale s'adresse à tous les élèves du conservatoire musiciens, danseurs ou acteurs. Elle est le lieu où les élèves partagent, écoutent, pratiquent et expérimentent la musique ensemble. Ils y apprennent le codage, le rythme et la théorie, seul, en petit ou grand ensemble. Intégré à la formation musicale générale, le chant choral est une des pratiques vocales les plus répandues. Elle est aussi la première pratique des enfants qui entrent dans leur apprentissage artistique. Le chant choral permet d'aborder des répertoires très diversifiés.

La formation musicale générale et le chant choral font partie intégrante de l'enseignement des élèves pendant leurs premières années d'apprentissage. Ces enseignements sont proposés à tout élève inscrit en formation initiale peu importe la discipline.

Les pédagogies les plus innovantes sont mises en œuvres (Méthode Dalcroz, salle informatique, cours avec instruments) rendant ainsi la formation musicale générale attrayante et didactique.

- **La pratique collective :**

La place réservée aux pratiques collectives s'affirme comme centrale. Si, à l'évidence, l'exigence d'une formation individualisée demeure, c'est bien, pour la grande majorité des élèves, les pratiques d'ensemble qui sont le cadre privilégié de leur pratique future. En effet, par les réalisations qu'elles génèrent, les pratiques collectives donnent tout leurs sens à l'apprentissage.

- **Apprentissages personnalisés :**

Parmi ces pratiques, celle de l'accompagnement dans le cadre d'un parcours personnalisé fait l'objet d'une réflexion et d'une mise en œuvre spécifique par contrat d'objectif.

- **Evaluation :**

« Les modalités de l'évaluation sont conçues, comme la formation, pour en assurer le caractère global. Ainsi, l'évaluation croise l'ensemble des disciplines suivies. Formalisée par la tenue d'un dossier de l'élève, elle comporte une évaluation continue conduite par l'équipe pédagogique, ainsi que des examens de fin de cycle. »

« Mise en œuvre par l'ensemble des professeurs de l'élève, l'évaluation continue concerne les différents cursus, filières ou modules proposés par l'établissement. Elle peut revêtir des formes diverses, y compris des mises en situation publique, le suivi d'ateliers, la capitalisation de modules... Sa prise en compte est impérative au moment de l'évaluation terminale et de manière majoritaire en 1^{er} cycle. » (extraits du Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique, 2008).

- ***Parcours du spectateur :***

Le parcours du spectateur fait partie du parcours des élèves et participe à l'enrichissement de leur formation initiale.

Il est important, pour nourrir la créativité, les capacités d'analyse et le sens critique, de découvrir un panel le plus large possible d'expériences artistiques à travers le spectacle vivant. Les structures culturelles de Lanester, de l'agglomération lorientaise et de la région offrent la possibilité d'assister aux spectacles des compagnies chorégraphiques et théâtrales, des ensembles instrumentaux et vocaux, des orchestres et autres formations du spectacle vivant d'aujourd'hui.

Le parcours du spectateur du conservatoire donne accès à des tarifs préférentiels sur une sélection de spectacles tout au long de l'année. Des accueils gratuits de groupes d'élèves offrent la possibilité à un ou plusieurs enseignants d'assister avec leur classe, soit à des répétitions, soit à des représentations en lien avec les œuvres, le style, la discipline ou le programme étudié en cours.

- ***Les actions de diffusion :***

« C'est par leurs activités de pratique et de diffusion que les conservatoires d'enseignement artistique réalisent leur ancrage social et culturel et apparaissent comme acteurs clairement identifiés dans la Cité. Dans leur aire de rayonnement, ils doivent jouer un rôle de centre de ressources en faveur de toutes les pratiques artistiques. Représentants du service public, ils doivent œuvrer à mettre en place des mécanismes garantissant la démocratisation de l'accès à la formation et à la culture. » (extrait du Schéma d'orientation pédagogique, 2008).

Le conservatoire a ainsi mis en place des partenariats :

- avec le milieu scolaire, lieu et condition de la démocratisation de l'accès à la culture
- avec les structures chargées de la pratique en amateur
- avec les organismes culturels et sociaux

L'ensemble de ces partenariats contribue à définir le conservatoire comme lieu de ressources et de conseil, mais aussi comme lieu de projets partagés. Il participe ainsi activement à une politique culturelle de territoire.

D'autre part l'ensemble des élèves ont la possibilité de se produire très régulièrement dans le cadre des mercredis du conservatoire ou des scènes « Les Zarts en scène » du samedi en s'inscrivant librement.

De nombreux projets pédagogiques sont également mis en œuvre chaque année par les enseignants et permettent de croiser les publics et les élèves sur le territoire.

5. LE PORTRAIT DES ELEVES :

Nombre total d'élèves et répartition par sexe					
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Filles	532	499	502	421	398
Garçons	197	194	212	186	189
Nombre total d'élèves	729	693	714	607	587

Répartition des élèves par tranche d'âge					
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
< 7 ans	100	79	76	73	78
de 7 à 9 ans	137	132	124	100	112
de 10 à 15 ans	231	244	246	222	182
de 16 à 19 ans	64	55	66	52	52
> 20 ans	197	183	202	160	163

Origine géographique des élèves					
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Lanester	584	559	580	498	474
Lorient Agglomération	112	103	103	85	88
Autres	33	31	31	24	25

Répartition des élèves par cycle					
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Eveil musical	70	43	46	43	47
Initiation musicale	29	27	36	31	16
initiation danse	23	25	26	37	35
cycle 1 musique	154	149	139	129	142
cycle 2 musique	116	98	109	92	78
cycle 3 musique	7	11	14	27	16
cycle adultes	200	181	193	95	82
cycle 1 danse	112	132	108	65	65
cycle 2 danse	98	110	93	83	51
cycle 3 danse	55	39	40	30	32
parcours personnalisé	0	0	0	67	71

Répartition des élèves par pratique					
	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022
Département 1: cordes, instruments polyphoniques					
Guitare	10	9	9	8	9
piano	57	53	57	52	50
percussions	19	16	13	11	7
violon	22	24	22	22	23
violoncelle	9	10	10	10	11
contrebasse	4	4	4	3	4
	121	116	115	106	104
Département 2: Danse classique et jazz					
Danse classique	143	131	129	82	89
Danse jazz	262	231	227	163	142
	405	362	356	245	231
Département 3: Formation musicale générale					
Eveil musicale	0	0	11	11	11
classique	146	148	135	133	133
traditionnelle	18	16	2	6	7
voix	0	0	0	2	0
formation musicale adultes	16	12	17	9	9
	180	176	165	161	160
Département 4: Musiques traditionnelles et musiques du monde					
bagadig	4	3	6	5	5
biniou	0	0	0	0	0
bombarde	9	9	8	5	6
cornemuse	9	8	8	7	8
accordéons	19	19	18	16	15
caisse écossaise	4	5	5	5	4
	45	44	45	38	38
Département 6: Vents et instruments monodiques					
clarinette	19	18	25	20	21
flûte	20	26	22	20	22
hautbois	3	3	3	3	3
saxophone	22	21	20	16	16
trombone	14	11	9	9	12
trompette	16	15	14	14	10
cor	5	4	4	5	7
tuba	5	7	8	7	6
	104	105	105	94	97
TOTAL	855	803	786	644	630

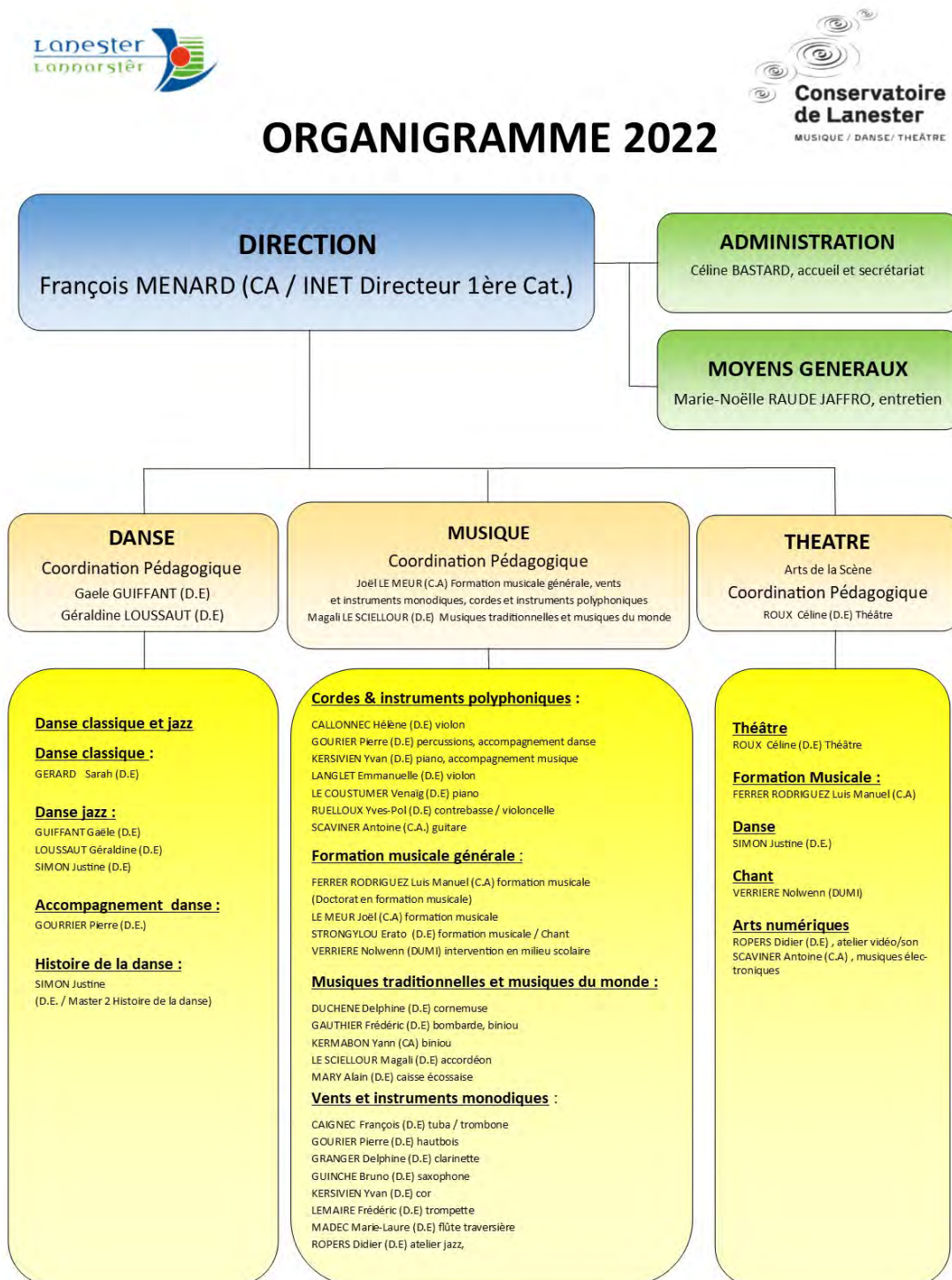
Au-delà des élèves inscrits le conservatoire par ses actions d'irrigation croise et accompagne de nombreux publics supplémentaires :

Nombre d'élèves complémentaires bénéficiant des enseignements du Conservatoire					
	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022
Jeunes enfants de la Maison de la Petite Enfance et du Relais Petite Enfance	150	150	150	150	170
Personnes âgées des résidences Le Coutaller et Aragon	X	X	X	35	35
IMS	800	800	800	800	821
Klas Bagad	X	X	X	X	28
Trad Lann	15	15	15	14	14
Classe Théâtre	X	42	41	50	52
Chorale du personnel de la mairie	9	8	9	14	7
Nombre total	974	1015	1015	1063	1127

6. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :

L'administration et l'animation quotidienne de l'établissement sont assurées par 1 direction, 1 secrétariat et 29 enseignants, soit 2 ETP pour l'administration et 21 pour l'enseignement et la coordination.

- **L'organigramme :**



Conservatoire Danse, Musique, Théâtre
Place Jean Maurice - 56600 LANESTER - Tel : 02 97 76 03 28
musique-et-danse-lanester@ville-lanester.fr

- **La gouvernance du conservatoire :**

Le Conseil d'Établissement : Sous la présidence du Maire, le conseil d'établissement se réunit au moins une fois par an sur convocation et sur la base d'un ordre du jour. Le Conseil d'Établissement est informé de l'ensemble de l'activité du conservatoire et consulté sur les évolutions à donner aux textes de référence de la structure.

L'ensemble de la communauté éducative de l'établissement y est représenté (élus, direction de la Culture, direction de l'établissement, enseignants, administration, parents d'élèves, élèves, associations).

Le Conseil Pédagogique est composé de la direction du Conservatoire, des conseillers aux études, d'une assistante de direction qui en est la secrétaire de séance et de l'ensemble des enseignants. Il est placé sous la présidence du directeur qui en fixe l'ordre du jour, le Conseil Pédagogique se réunit au moins 4 fois par an ou sur demande d'au moins la moitié de ses membres.

(Voir volume horaire hebdomadaire mobilisé en annexe n°4)

7. LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Sept associations mènent leurs activités au sein du conservatoire. A signaler un conventionnement avec l'Harmonie Municipale en faveur de l'accessibilité de cet ensemble aux élèves inscrits en 2ème et 3ème cycle au titre de la pratique collective.

	Durée Hebdo	Lieu d'activité
Harmonie Municipale	02:00	Conservatoire
Orchestre symphonique "Phil'Art"	Sam/dim Par session	Conservatoire
BAGAD de Lanester	02:00	Conservatoire
Chœur "Diapas'Hom" 01:30	01:30	Conservatoire
Chœur adultes « Phonie Douce »	02:00	Conservatoire
Chœur Audiamus	02:30	Conservatoire
APEC « association des parents d'élèves du conservatoire »		Conservatoire

8. LES MOYENS FINANCIERS ET TECHNIQUES MOBILISÉS :

- **Le budget de l'établissement**

		2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses	Masse salariale	801 686	807 565	889 499	1 002 404	1 019 601
	Budget fonctionnement	38 400	38 400	38 400	38 400	35 000
	Budget investissement	58 000	41 100	33 000	21 000	17 200
Recettes	Frais de scolarité	102 092	132 925	132 151	130 785	93 965
	Conseil Départemental	24 824	27 000	29 000	21 000	24 000
	Billetterie	8 477	11 122	4 492	8 040	2 145

Le soutien du Département du Morbihan représente 2,5% environ du budget total de l'établissement.

A noter que les tarifs ont été totalement revus en 2015 et suivent la progression décidée annuellement dans le cadre des orientations budgétaires.

- **La tarification du conservatoire :**

La tarification du conservatoire est assise sur un quotient familial auquel est appliqué un taux d'effort sans que celle-ci ne puisse être inférieure ou supérieure à un certain montant. Ce système permet d'avoir une progressivité des tarifs appliqués.

Il est à noter que selon les disciplines considérées, ou les enseignements dispensés, le taux d'effort retenu n'est pas le même et que la base tarifaire est distincte selon qu'il s'agisse d'usagers Lanestériens ou d'usagers hors Lanester.

A noter également l'institution d'un abattement de 50% pour une seconde pratique ou pour plusieurs inscrits au sein d'une même famille.

A signaler enfin une étude en cours de la ville en faveur de la simplification de la tarification des services municipaux (passage au QF C.A.F et taux d'effort unique)

(Grille tarifaire 2021 – 2022 en annexe n°5)

- **Les Moyens techniques**

L'activité du conservatoire se développe dans un bâtiment de 1825m² (800 pour la danse et 1025 pour la Musique et le Théâtre). On y trouve notamment 3 studios de danse avec vestiaires, un auditorium, une salle de formation musicale totalement informatisée, une salle de percussion et de nombreuses salles de cours.

Concernant les locaux du conservatoire, sont à souligner les efforts continus en faveur de l'optimisation de l'espace, de leurs fonctionnalités mais également de leurs sécurités.

Dernières opérations notables au cours des 5 dernières années :

- Création d'une salle de percussion,
- Réfection complète et repositionnement de l'auditorium comme lieu de diffusion
- Optimisation du confort thermique par le raccordement au réseau de chaleur bois,
- Ventilation des espaces de danse et réfection complète des peintures des espaces de danse, optimisation par éclairage à led...,
- Changement du tableau électrique de l'établissement,
- Sécurisation de l'établissement par digicode,
- Réfection complète salle de FM et de ses composants en 2022, ainsi que du studio d'enregistrement et MAO. A noter que les salles de FM sont équipées de tableaux interactifs.

Par ailleurs, chaque année, 12000€ sont consacrés au remplacement ou à l'acquisition d'instruments pour compléter le parc instrumental et matériel (service de location d'instruments).

Le conservatoire est doté d'un parc instrumental dédié à la location ainsi qu'un parc d'instruments adaptés aux parcours découverte (instruments légers en résine).

La klas bagad de l'Ecole Romain Rolland est dotée de 60 instruments traditionnels (90 en 2023) ainsi que l'ensemble de musique traditionnelles Trad'Lann de l'Ecole Joliot Curie de 15 instruments pour 15 élèves.

Les gros instruments font quant à eux l'objet de crédits spécifiques d'investissement comme l'acquisition en 2019 d'un jeu de 5 timbales et en 2021 d'un piano de concert Yamaha pour l'auditorium pour la somme de 42 000€.

Les autres fournitures telles que les partitions, la documentation, les outils informatiques, bureautiques et métiers (applicatifs professionnel Duonet) sont satisfaisants.

Le conservatoire s'est doté d'une parthotèque numérique en faisant l'acquisition de l'intégralité des éditions numériques américaines Music Minus One soit plusieurs centaines de milliers de partitions imprimables pour tous les élèves.

Au-delà de ce fond numérique important, le conservatoire acquiert chaque année de nombreuses partitions (budget environ 4000€/an) et dispose ainsi d'un fond de partitions de plus de 6000 ouvrages.

III. Diagnostic

1. BILAN DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2015 / 2021

Le premier Projet d'Etablissement 2015 / 2021 a permis au conservatoire de Lanester de se doter d'outils structurants importants et nécessaires à la bonne conduite de tout établissement d'enseignement artistique territorial d'importance.

Ainsi ont été mis en œuvre le renforcement de l'administration avec le réaménagement de l'accueil et l'équipement d'un logiciel métier performant, la rédaction avec l'équipe du règlement des études, du règlement intérieur, de contrats de parcours personnalisés, de projets pédagogiques annuels, du renforcement de l'équipe pédagogique avec des plans de formation annuels et un plan de titularisation, la rénovation du bâti tels que le chauffage avec réseau de chaleur au bois, la réfection et l'équipement de l'auditorium, l'aménagement d'une salle de percussions, d'un studio d'enregistrement, le rééquipement de la salle informatique, l'installation de VMC dans les trois studios de danse, la réfection des peintures et du hall, la mise à niveau du parc instrumental avec l'acquisition de gros instruments piano de concert ou jeux de timbales, l'équipement des salles informatiques en tableaux interactifs (TBI) avec accès internet.

De très nombreuses actions ont permis d'élargir et d'approfondir l'irrigation et le rayonnement du conservatoire sur son territoire. C'est notamment le cas avec la création d'une classe théâtre avec le collège Jean Lurçat, d'une klas Bagad avec l'école Romain Rolland, d'une fanfare de rue, d'un orchestre traditionnel à l'école Joliot Curie, d'un big band de 3ème cycle. Le conservatoire soutient également les pratiques amateurs avec l'accueil chaque semaine des associations pour leurs répétitions (bagad, harmonie municipale, chœurs). Un bagadig, une harmonie junior et une classe de technique vocale et ont été créés en soutien à ces associations. Enfin, le conservatoire a mis en place des résidences d'artistes chorégraphes annuelles en danse en partenariat avec la programmation culturelle de Quai 9.

Le Conservatoire de Lanester a contribué à la création du REEAAL, Réseau des Etablissements d'Enseignement Artistique de l'Agglomération de Lorient qui a permis aux professionnels de l'agglomération de se connaître pour échanger, se former et développer des projets transversaux.

Au cours du précédent projet d'établissement, le conservatoire de Lanester s'est affirmé comme un vrai lieu de vie artistique où les lanestérien-nes, et également les professionnels de l'enseignement artistique, les artistes musiciens et les danseurs se reconnaissent et aiment se retrouver pour pratiquer leur art dans une démarche de création et d'invention.

(Voir bilan du projet d'établissement 2015 – 2021 en annexe n°6)

2. LES ATTENTES EXPRIMEES PAR LES USAGERS, LES PROFESSIONNELS DU CONSERVATOIRE ET LES ELUS

La concertation ou les consultations ont été menées avec les acteurs suivants :

Interlocuteur	Méthodologie
Non-usagers	Questionnaire (44 réponses)
Usagers	Questionnaire (124 réponses)
Associations	Rencontre à partir d'un questionnaire
Elus	<ul style="list-style-type: none">• 3 réunions dédiées de la commission Vie Culturelle• 2 entretiens avec le Maire
Conseil d'établissement	Une réunion
Enseignants et personnels	2 conseils pédagogiques
Direction Culture	Rdv réguliers avec DAC
Direction générale	Rdv régulier avec DGS et présentation en collectif de direction

(Voir questionnaires usagers / non usagers en annexe n°7)

Il ressort de la concertation de ces acteurs une large satisfaction sur des points essentiels comme la diversité des disciplines proposées au sein du conservatoire, le suivi de la scolarité, les pratiques collectives, le parcours du spectateur mais également l'accueil de la structure.

Cette grande satisfaction est exprimée par l'ensemble des protagonistes, qu'ils soient élèves, enseignants, associations et il n'apparaît pas de difficultés majeures. Les points d'amélioration pointés sont largement identifiés par les services et les élus.

Toutefois il demeure toujours une quotité de « moyennement satisfaits » sur l'ensemble des thématiques abordées qui doivent conduire l'établissement à se réinterroger sans cesse pour s'adapter aux enjeux et améliorer la qualité du service rendu.

Les usagers au sens large souhaitent assez simplement être bien accueillis, accompagnés dans leur découverte et appréhension de la Culture pour un juste prix et dans des conditions matérielles satisfaisantes.

Les élus souhaitent que le conservatoire soit au service des habitants, très accessible à la jeunesse Lanestérienne et qu'il fasse rayonner la Culture sur le territoire.

Les enseignants et personnels souhaitent que le conservatoire porte haut la Culture en étant le plus ouvert et accessible possible, dans les règles de l'art.

3. SYNTHÈSE DES FORCES ET FAIBLESSES DE L'ÉTABLISSEMENT

Forces	Faiblesses
La dynamique pédagogique	Déficit d'accueil côté danse
La dynamique de projets	Communication non adaptée - déficit d'image
Des moyens matériels très corrects	Coordination administrative perfectible
Une tarification abordable	Structuration pédagogique perfectible
Une belle audience auprès des lanestériens	Des potentiels inexploités sur les pratiques émergentes
Des opportunités à saisir	Un classement perdu
Richesse de l'offre artistique	Une labellisation des classes théâtre retardée
	L'impact de la crise sanitaire

Malgré l'excellente dynamique du conservatoire, au regard de ses effectifs, de son offre de service, de la reconnaissance des usagers qui le fréquentent et du volontarisme municipal conjugué avec la mobilisation des équipes, le projet d'établissement reste une véritable opportunité.

L'enjeu sera sur les prochaines années de poursuivre le travail accompli pour consolider l'existant, de développer des actions nouvelles et plus globalement de structurer et valoriser l'action du conservatoire en prenant appui sur le document cadre que constitue le projet d'établissement.

IV. Orientations 2022-2027

1. Axe 1 : Travailler à la valorisation et la visibilité du conservatoire pour lui donner une image singulière, reflet de son dynamisme et de la qualité de ses enseignements artistiques

Le conservatoire de Lanester mérite d'être connu et reconnu pour la qualité de ses services et de ses propositions artistiques et culturelles. L'ambition proposée par l'axe 1 du projet d'établissement est d'obtenir une reconnaissance officielle et formelle des autorités compétentes et de développer une communication active pour valoriser son action.

A. RECONQUERIR LE CLASSEMENT DU CONSERVATOIRE

Contexte :

- Agréé en 1984 par le ministère de la Culture, le conservatoire de Lanester n'a pas été en mesure de s'inscrire dans la réforme du classement des conservatoires en 2015 et a perdu « de juris » son classement.
- Depuis, malgré la saisine de la ville en faveur de ce classement dès 2018, ce dernier n'a pas été possible en raison d'une réforme, non aboutie à ce jour, des conditions et modalités de classement ou labellisation des conservatoires.

Objectifs :

- Voir reconnaître l'établissement pour la qualité, la richesse de ses propositions et son dynamisme
- Obtenir le classement, la labellisation du Conservatoire délivré par le ministère de la Culture
- Se mettre en situation d'obtenir le meilleur classement possible
- Obtenir la labellisation des classes théâtre du collège Jean Lurçat par ricochet

Actions

- Saisir le ministère de la culture et son représentant en Bretagne
- Suivre la procédure ad hoc

Calendrier : Prise de contact avec la DRAC Bretagne dès l'approbation du projet d'établissement et mise à jour du règlement des études.

B. ACCROITRE LA VISIBILITE DU CONSERVATOIRE PAR UNE COMMUNICATION REGULIERE DE QUALITE

Contexte :

Comme de nombreux conservatoires, l'établissement souffre d'un manque de visibilité, de représentations erronées, contre lesquels il convient de lutter avec des outils actuels et adaptés.

A ce jour, au-delà de son volontarisme, l'équipe du conservatoire et notamment la direction ne disposent d'aucun moyens humains, techniques ou financiers en matière de communication.

Toutefois, un travail conséquent a été engagé en 2021-2022 en concertation avec le service communication de la ville pour doter le conservatoire de supports de communication actuels et de facture professionnelle.

Cela a permis d'aboutir à la création d'une charte graphique pour le conservatoire, d'une nouvelle plaquette et d'un nouveau logo. L'iconographie a, quant à elle, été réalisée par un photographe professionnel.

Actions :

- Capitaliser sur le travail accompli pour en tirer pleinement les fruits
- Réaliser des communications régulières internes en direction des usagers mais également externes en direction du grand public.
- Intensifier la communication numérique (réseaux sociaux, tableau numériques...)
- Poursuivre l'expérimentation menée en 2021 en diffusant régulièrement une newsletter à destination de l'équipe pédagogique pour faire circuler l'information en interne, favoriser la transversalité, rappeler les grandes dates à venir pour l'établissement puis l'étendre aux familles et élèves.

Modalités :

Fléchage d'une quotité du temps de travail (30%) d'un poste supplémentaire de l'administration sur le champ de la communication aux côtés de la direction (voir infra AXE 2 - B - Renforcer les moyens humains de l'administration du conservatoire au regard de son activité).

Calendrier : Sur toute la durée du projet d'établissement, dès le recrutement effectué.

2. Axe 2 : Renforcer la structuration pédagogique, administrative et matérielle du conservatoire

L'objectif général sous tendu par l'axe 2 est de consolider toutes les mesures prises en faveur d'une structuration solide de l'établissement dans sa dimension administrative, pédagogique et matérielle, de les renforcer là où c'est nécessaire afin de garantir aux usagers un haut niveau de service.

A. AFFIRMER L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE DU CONSERVATOIRE EN DEPARTEMENTS COORDONNES

Contexte :

Pour produire les résultats attendus, le conservatoire a besoin de collaborateurs-collaboratrices formé.e.s, compétent.e.s et en nombre suffisant. Au-delà, ces personnels doivent bénéficier d'un dispositif de formations collectives et/ou individuelles tout au long de leur carrière. La perspective du classement suppose également une structuration suffisante de la conduite des activités pédagogiques de l'établissement.

Objectifs :

- Renforcer la structuration et la coordination des disciplines enseignées pour plus de transversalité, de synergie et de cohérence des enseignements.
- Ouvrir une perspective de nomination aux lauréats du concours de professeurs d'enseignement artistique en fonction de leur compétence et se doter ainsi d'un levier managérial en matière de recrutement et de perspectives de carrière.
- Apporter un soutien à la direction pour la mise en œuvre du projet pédagogique de l'établissement.

Action :

- Structurer les disciplines autour de 6 départements coordonnés par un Professeur d'Enseignement Artistique (PEA)
 1. Formation musicale générale
 2. Vents et instruments monodiques
 3. Cordes et instruments polyphoniques
 4. Musique traditionnelle et musiques du monde
 5. Danse Classique et Jazz
 6. Théâtre, arts de la scène

Modalités : Transformation progressive de 6 postes d'EAT en 6 postes de PEA en fonction des concours obtenus et des compétences démontrées.

Calendrier : sur la durée du projet d'établissement

B. DOTER L'ADMINISTRATION DU CONSERVATOIRE DES RESSOURCES HUMAINES EN COHERENCE AVEC SON NIVEAU D'ACTIVITE

Contexte :

- Défaillance de l'accueil physique à l'espace danse notamment sur les jours d'affluence des plus jeunes usagers.
- Déficit de communication : aucun moyen de communication à ce jour (financiers, techniques et humains)
- Besoin de coordination administrative et technique des projets pédagogiques et/ou de l'action culturelle conçus et menés par les enseignants.
- Besoin de soutien de la direction de l'établissement dans sa dimension administrative

Objectifs :

- Doter le conservatoire d'une organisation administrative à la hauteur de son activité
- Valoriser et singulariser l'image du conservatoire
- Renforcer l'attractivité du conservatoire
- La perspective du classement

Action : Création d'un emploi à plein temps (35h) d'un assistant administratif

(Voir projet profil de poste en annexe n°8)

Modalités : Reclassement ou mobilité interne à étudier en priorité

Calendrier : Fin 2022 début 2023

C. GARANTIR ET ENCOURAGER L'EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION

Contexte : L'équipe du conservatoire est composée d'agents diplômés, formés et compétents. Il faut préserver cela et l'encourager.

Objectifs : Il s'agit de continuer à garantir à tous les agents du conservatoire un accès régulier à la formation, que celle-ci intéresse la formation artistique au sens strict ou bien la vie de l'établissement ou encore celle du service public.

Actions :

- Inviter les agents à profiter pleinement des propositions du CNFPT
- Participer aux différentes propositions du Conseil Départemental du Morbihan ou des autres établissements du territoire
- Participer aux propositions en intra initiées par la Direction Générale ou la Direction des Ressources Humaines
- Autoriser les demandes de formations spécifiques vers des organismes privés dans la limite des crédits de formation mobilisés par la collectivité pour l'ensemble de ses agents
- Participer aux propositions du REEAL (Réseau des Etablissements d'Enseignements artistiques de l'Agglomération de Lorient)
- Faciliter la participation aux préparations de concours

Calendrier : chaque année via le plan de formation de la collectivité

D. OFFRIR DE BONNES CONDITIONS MATERIELLES

Contexte : les espaces du conservatoire ne sont pas extensibles mais leur fonctionnalité, sans cesse améliorée, offre de bonnes conditions d'accueil et d'exercice qui sont à préserver, voire à parachever.

Objectifs :

- Proposer les meilleures conditions matérielles possibles aux élèves et enseignants du conservatoire
- Poursuivre les interventions régulières d'entretien du cadre bâti et mener des projets spécifiques structurants ou matériels.
- Optimiser l'existant par divers aménagements

Actions :

- Aménager l'ancien garage existant en « costumerie » au sein de l'espace danse
- Equiper l'ensemble des salles de cours d'un PC en réseau
- Acquérir les matériels et logiciels utiles aux ateliers numériques
- Acquérir un marimba 5 octaves
- Affichages numériques d'information

Modalités :

- Tous ces éléments sont inscrits et débattus dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) et chaque année à l'occasion de l'élaboration du budget.
- Mobiliser les subventions potentielles du Conseil Départemental Du Morbihan (15% d'une dépense subventionnable annuelle limité à 10 000€ pour l'acquisition de matériel notamment).

E. ENGAGER UNE REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DU CONSERVATOIRE

Contexte : Les abords de l'établissement manquent de qualification et ne facilitent pas la visibilité et l'accessibilité du conservatoire malgré sa centralité.

Objectifs : Être prêts à partager avec la municipalité et les services compétents les problématiques et à faire des propositions sur le sujet.

Action : Réaliser en interne en collaboration avec la Direction Culture un diagnostic d'usage pour aboutir à des préconisations dans la perspective d'enrichir un programme à venir. Cette réflexion pourra être conduite utilement avec l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement.

Calendrier : sur la durée de vie du projet d'établissement

3. Axe 3 : Une offre au service de la jeunesse et de la démocratisation culturelle et artistique

Axe majeur du projet d'établissement, les objectifs généraux sont de répondre à toutes les attentes actuelles et légitimes des usagers d'un établissement culturel à haut niveau de service, d'irriguer le territoire en allant vers tous les publics et de rayonner sur le territoire communal et au-delà.

A. RETROUVER LES USAGERS PERDUS DU FAIT DE LA CRISE SANITAIRE ET CONQUERIR DE NOUVEAUX PUBLICS

Malgré la forte mobilisation de la collectivité et de l'établissement, la crise sanitaire a sensiblement impacté les effectifs du conservatoire. Les cours en distanciel, les réouvertures au plus près des prescriptions réglementaires n'ont pas suffi à retenir certains usagers qui faute de pouvoir pratiquer leur art dans des conditions satisfaisantes n'ont pas renouvelé leur adhésion. C'est particulièrement notable pour le département Danse Classique et Jazz.

Les réductions très substantielles consenties par la ville sur les montants d'adhésion sur ces périodes n'ont pas eu raison d'une certaine déperdition.

Les jeunes déjà forts impactés dans le cadre scolaire ont peut-être été encore plus sensibles à la situation.

Sans poser d'objectif chiffré, il conviendra de mener toutes les actions possibles pour faire connaître les propositions du conservatoire, leur accessibilité tarifaire et leur qualité pédagogique. La politique de communication active, vue plus haut, y participera activement, avec l'objectif de retrouver ces usagers perdus et d'en accueillir de nouveaux.

Au-delà la démocratisation culturelle reste un enjeu majeur et permanent pour les établissements d'enseignement artistique.

B. SAISIR L'OPPORTUNITE DE FAIRE DE NOUVELLES PROPOSITIONS ARTISTIQUES

a) OUVERTURE D'UN CURSUS THEATRE:

Contexte :

- Le Lycée général Jean MACE propose une option et une spécialité « théâtre »
- La ville de Lanester soutient depuis plusieurs années des classes théâtre en partenariat avec le collège Jean Lurçat.
- La ville organise et soutient un festival de théâtre professionnel et un festival de théâtre amateur sur le site du cimetière de bateaux à Kerhervy depuis de très nombreuses années.
- La salle de spectacle Quai 9 dont la programmation fait une belle place au théâtre et à la danse constitue un partenaire essentiel et une opportunité pour le conservatoire dans sa dynamique de projets sur ces 2 disciplines.

- L'ambition municipale de faire de Lanester une « ville de théâtre » est expressément inscrite dans son contrat de mandature.

Objectifs :

- Toucher un nouveau public via la pratique théâtrale à Lanester depuis le plus jeune âge
- Soutenir les propositions scolaires en matière de théâtre (collège et lycée)
- Obtenir la labellisation des classes théâtre du collège Jean Lurçat
- Profiter des compétences en présence pour ouvrir un cursus théâtre
- Renforcer l'attractivité du territoire en étant les premiers à faire cette proposition sur l'agglomération de Lorient

Action :

- Ouverture d'un cours d'éveil d'1h30 hebdomadaires – 12 places
- Ouverture d'un cours d'initiation d'1h30 hebdomadaires – 12 places
- Ouverture d'un cycle 1 de 3h hebdomadaires – 12 places
- Ouverture d'un cycle 2 et 3
- Mise à jour du règlement des études pour intégrer ce nouveau département
- Accompagner la mise en œuvre de cette nouvelle offre pour lui permettre de prendre toute sa place et produire les attendus

Calendrier :

- Dès la rentrée 2022 pour les 3 premières actions
- L'ouverture d'un 2^{ème} et 3^{ème} cycle sera étudiée sur la durée du projet d'établissement en prenant en compte les résultats des premières actions menées.
- Le règlement des études sera mis à jour en conséquence dans les meilleurs délais.

b) OUVERTURE D'ATELIERS « ARTS NUMERIQUES » DE NIVEAU I :

Contexte :

- La création vidéo, sonore est incontournable compte tenu des moyens numériques actuels
- Aucune offre de cette nature n'existe actuellement sur l'agglomération
- La crise sanitaire a précipité le recours aux technologies numériques et des compétences se sont révélées à cette occasion.

Objectifs :

- Proposer aux jeunes des ateliers, un enseignement initial de qualité en matière de créations sonores, visuels et vidéo pour que le conservatoire intègre pleinement les outils actuels.
- Profiter du saut qualitatif imposé par la crise sanitaire dans la maîtrise des outils numériques.
- Valoriser la compétence des enseignants artistes dans le domaine.
- Utiliser les productions réalisées pour alimenter les outils de communication de l'établissement et du service communication de la ville.

Actions :

- Ouvrir dans un premier temps 2 ateliers de 2h hebdomadaires - 12 places - rattachés au département « formation musicale »

- Ouvrir dans un second temps un troisième atelier de 2h hebdomadaires – 12 places

Calendrier :

- Le déploiement de ces ateliers est prévu à raison de 2h par an sur 3 ans pour arriver à 3 ateliers d'une durée de 2h hebdomadaires.
- Il conviendra de prendre en compte les résultats produits et de réajuster l'ambition si nécessaire. Première ouverture en septembre 2022 puis 2023 - 2024

Moyens : Les 6h sont obtenues par optimisation et rééquilibrage de la DGH existante.

C. IRRIGUER LE TERRITOIRE

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Il s'agit donc de démocratiser la culture et favoriser une éducation culturelle artistique des enfants et des jeunes.

a) RENFORCER LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE (IMS)

Contexte :

A ce jour l'enseignant DUMISTE de l'établissement intervient à hauteur de 10h hebdomadaire en direction des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires publiques. Le reste de sa quotité de travail est quant à elle fléchée sur la maison de la Petite enfance (5h) sur les classes théâtre (2h), sur les éveils (2h) et sur la chorale du personnel (1H).

Objectifs :

- Renforcer les interventions en milieu scolaire (IMS), dispositifs pédagogiques en faveur du développement des pratiques culturelles à l'école.
- La perspective du classement

Action :

- Etudier en concertation avec l'Education Nationale et la Direction ville EEJS la pertinence d'une augmentation (dans la limite de 10h hebdomadaires) des interventions en milieu scolaire. Cette proposition doit prendre en compte les multiples interventions proposées par la ville en direction des établissements scolaire qu'elles soient culturelles ou sportives.

Calendrier : Si augmentation il devait y avoir, elle sera opérée sur la durée du projet d'établissement.

b) CONSOLIDER LES INITIATIVES RECENTES EN MATIERE D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- Consolider le partenariat engagé avec les Classes Théâtre et le Collège Jean Lurçat et obtenir leur labellisation

- Consolider le partenariat engagé avec la Klas Bagad de l'École de Romain Rolland
- Consolider l'ensemble périscolaire Trad'Lann de l'École élémentaire Joliot Curie
- Mobiliser les ressources potentielles avec les partenaires que constituent le Conseil Départemental du Morbihan au travers de son Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (PEAC) et/ou la Direction Régionale de la Culture Bretagne (PEAC).

c) ALLER VERS LES PUBLICS ELOIGNES OU EMPECHES

- Poursuivre les interventions de l'enseignante Dumiste à la maison de la petite enfance tout en réinterrogeant le sens et les objectifs de cette action
- Poursuivre les interventions à l'EHPAD et à la Résidence autonome Aragon expérimentées ces 2 dernières années (1h hebdo dans chaque établissement) et les inscrire durablement dans les missions du conservatoire.
- Mettre en œuvre des actions de diffusion dans les maisons de quartiers
- Mettre en place dans la mesure du possible des cours dans les maisons de quartier
- Engager une réflexion sur l'accueil des publics en situation de handicap

D. RAYONNER SUR LE TERRITOIRE :

Le Conservatoire est un producteur artistique et culturel qui par ses propositions rayonne sur le territoire. A ce titre, il participe déjà à de nombreuses initiatives qu'il conviendra de maintenir tout en faisant de nouvelles propositions.

a) MAINTENIR LA DIVERSITE ET LA RICHESSE DES INITIATIVES EN COURS

- Poursuivre la participation active de l'établissement à la Fête de la Musique.
- Participer (sans être systématique) aux vernissages des expositions proposées par la Direction Culture au sein dans la Galerie d'Art « La Rotonde » de l'Hôtel de Ville, sur la base du volontariat, en fonction des propositions artistiques de la Galerie et de l'intérêt pour les élèves et les enseignants.
- Poursuivre la tenue des spectacles chorégraphiques de fin d'année et les rencontres chorégraphiques (en biennale) à Quai 9
- Maintenir les déambulations avec enseignants et élèves à la médiathèque mais également dans l'espace public à la belle saison.
- Les Classes Théâtre participeront au festival de théâtre amateur organisé à Kerhervy en partenariat avec la ville.
- Poursuivre la participation à la nuit des conservatoires
- Poursuivre les rencontres chorégraphiques en biennale

Au-delà sont proposées des actions nouvelles :

b) CREER UNE SAISON CULTURELLE AVEC LES ARTISTES ENSEIGNANTS DU CONSERVATOIRE

Contexte :

- Le conservatoire dispose d'un auditorium de 196 places, équipé de dispositifs scéniques
- Les artistes enseignants du conservatoire sont en capacité de faire des propositions
- Les propositions de Quai 9 en musique ne sont pas majoritaires

Objectifs :

- Créer une offre culturelle complémentaire à celle de Quai 9 sur le champ musical
- Renforcer le rayonnement et la diffusion culturelle du conservatoire
- Valoriser les compétences des artistes-enseignants du conservatoire
- La perspective du classement

Action : Organiser 3 concerts d'enseignants (3 à 5 musiciens) par an en direction des élèves du conservatoire et du grand public

Calendrier : 3 concerts chaque année dont 1 au premier semestre et 2 au second.

Moyens : cette action doit tendre vers l'autofinancement au travers de la tarification de ces concerts

E. UN ETABLISSEMENT CONNECTE AVEC LES AUTRES SERVICES, LES ACTEURS CULTURELS ET PROPOSITIONS DU TERRITOIRE

Les possibilités de collaboration entre services et acteurs culturels sont nombreuses. Elles existent mais méritent d'être posées comme un objectif, voire d'être intensifiées.

Parmi celles-ci, la collaboration avec Quai 9 mérite une attention toute particulière qu'il s'agisse de création, d'éducation artistique et culturelle ou de diffusion.

Quai 9

- Pour le montage de PEAC avec le CD 56 ou la DRAC Bretagne, pour l'accueil de chorégraphes, de musiciens, comédiens dans le cadre de résidence de territoire ou de création
- L'enregistrement et la captation vidéo du Carnaval des animaux de Camille Saint Saëns réalisés en 2021 (Pièce initialement inscrite dans la programmation de Quai 9 mais annulée pour des raisons sanitaires) en collaboration avec l'ensemble des enseignants de l'établissement ont mis en évidence le potentiel de ces collaborations qui a trouvé son terme avec une diffusion grand public en mai 2022.
- Toujours en matière de diffusion un projet avec Dan Ar Braz trouvera son aboutissement par une diffusion grand public à Noël 2023.
- Quai 9 accueille également les spectacles chorégraphiques du conservatoire mais aussi en biennale les Rencontres Chorégraphiques.
- Enfin Quai 9 participe par ses propositions au parcours du spectateur notamment pour les classes théâtre et le département Danse Classique et Jazz.
- Pour l'accueil de master class Danse organisés par le conservatoire autour de la saison culturelle de Quai 9
- La mise à disposition de studio de danse pour des échauffements d'artistes.

Ateliers Municipal d'Arts plastiques :

A proximité immédiate du conservatoire les élèves (enfants, ados, adultes) de l'Atelier Municipal d'Arts Plastiques ont déjà collaboré à plusieurs reprises avec le conservatoire pour la création d'éléments de décors ou d'illustration mais également par l'accueil d'élèves de l'AMAP dans les studios de danse

pour « croquer » les danseurs-danseuses. Ces collaborations sont à valoriser et à encourager dans le respect de l'objet social de chacun des services.

Poursuivre l'investissement du conservatoire dans le Réseau des Etablissements d'Enseignement Artistiques de l'Agglomération de Lorient (REEAAL) :

Depuis 2017, le conservatoire de Lanester et les 4 autres établissements d'enseignements artistiques de l'Agglomération de Lorient se sont donnés pour mission de tisser des liens afin de mener des actions concertées dont les objectifs sont de stimuler la réflexion et la recherche pédagogique, de compléter et d'enrichir les formations proposées et de bénéficier de compétences dont l'établissement ne dispose pas.

La création d'un groupe de réflexion constitué des directeurs-trices des cinq conservatoires et écoles territoriales de l'agglomération de Lorient, accompagné par le CNFPT et le Conseil Départemental sur 5 journées de travail de janvier à mai 2017, a permis :

- La mise en œuvre d'une rencontre professionnelle à la Maison de l'Agglomération le 30 juin 2017 de 120 enseignants.
- De renouveler l'expérience le 8 septembre 2022 à Lanester : 100 enseignants y ont participé et une captation a été réalisée.
- De poursuivre la participation active aux activités de ce réseau professionnel.

Positionner le Conservatoire en tant que pôle centre ressource

- Etre un acteur d'une réflexion et d'une interrogation permanente de la politique culturelle, de ses orientations et de son impact sur la ville de Lanester
- Développer plus de lien entre le spectacle vivant et l'enseignement artistique à l'échelle du Pays de Lorient
- Favoriser la mutualisation de postes d'enseignement artistique titulaires à l'échelle du Pays de Lorient

V. Conclusion :

Le présent document dresse un état des lieux et donne des perspectives en faveur du développement du conservatoire de Lanester à moyen terme. Le plus synthétique possible pour en faciliter la lecture et l'appropriation par tous, ce document doit constituer un référentiel commun devant s'incarner dans le quotidien des usagers du conservatoire et plus globalement dans celui de l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement.

VI. ANNEXES

Annexe n°1 : Règlement des études

Annexe n°2 : Parcours personnalisé

Annexe n°3 : Règlement intérieur

Annexe n°4 : Volume horaire hebdomadaire

Annexe n°5 : Grille tarifaire 21-22

Annexe n°6 : Bilan projet d'établissement 2015-2021

Annexe n°7 : Questionnaire usagers / non-usagers

Annexe n°8 : Profil de poste d'assistant administratif

Circulaire interministérielle, publiée le 9 mai 2013 et Charte pour l'éducation artistique et culturelle



Conservatoire Darius Milhaud Musique & Danse

LE REGLEMENT DES ETUDES

Table des matières

PRÉAMBULE -----	2
ORGANISATION PEDAGOGIQUE -----	3
MUSIQUE -----	5
LE PARCOURS D'ÉVEIL MUSICAL ET LE PARCOURS D'INITIATION -----	5
LE PARCOURS DIPLÔMANT EN CYCLES -----	6
LE PARCOURS PERSONNALISE MUSIQUE -----	10
LE PARCOURS ATELIER -----	11
DANSE -----	12
LE PARCOURS D'ÉVEIL ET LE PARCOURS D'INITIATION-----	12
LE PARCOURS DIPLÔMANT EN CYCLES -----	13
LE PARCOURS PERSONNALISE DANSE -----	17

PRÉAMBULE

Suite au décret no 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, l'établissement a aujourd'hui le statut de Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC).

Il est placé sous le contrôle pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication et sous l'autorité du Maire de Lanester

Objectifs

Les missions de l'établissement sont les suivantes :

Favoriser, dans les meilleures conditions pédagogiques :

- l'éveil des enfants à la musique, à la danse
- la formation d'artistes amateurs éclairés, autonomes, ayant acquis des repères culturels et ouverts sur l'ensemble des esthétiques
- la vocation et la formation des professionnels de demain
- l'accueil et la formation des adultes souhaitant acquérir ou développer une pratique artistique
- l'enseignement d'une pratique artistique vivante orienté sur le projet et l'expérience de la scène
- le décloisonnement des pratiques artistiques et l'ouverture vers d'autres esthétiques
- Garantir un niveau d'enseignement correspondant aux normes définies sur le plan national par le Ministère de la Culture et de la Communication,
- Participer à la vie culturelle et artistique ainsi qu'au rayonnement du territoire, en lien avec l'ensemble des acteurs culturels.

L'organisation pédagogique visera donc à conduire les élèves vers une pratique autonome, une intégration aux ensembles de pratiques collectives, une ouverture à la créativité, à stimuler la curiosité des autres domaines artistiques ou des autres pratiques culturelles, ainsi qu'aux nouvelles technologies. La diversité des parcours proposés et l'organisation des cursus sont l'expression de l'ensemble de ces objectifs.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Organisation des recrutements et admission des élèves

L'organisation et les conditions de recrutement sont définies dans le règlement intérieur à destination des usagers.

Organisation des enseignements

L'organisation des enseignements s'inscrit dans le cadre des schémas d'orientations pédagogiques 2006 et 2008 du Ministère de la Culture et des décrets des 12 octobre et 15 décembre 2006 et 23 février 2007.

Les enseignements sont structurés en 9 départements pédagogiques pilotés par un professeur coordonnateur et regroupant les disciplines de manières cohérentes :

- Département formation musicale et chant choral
- Département clavier et percussions
- Département cordes
- Département vents
- Département jazz
- Département musiques traditionnelles
- Département pratiques collectives instrumentales
- Département danse classique et danse jazz
- Département actions scolaires et périscolaires

L'enseignement est organisé sous la forme de parcours de formation permettant de répondre à la diversité des projets des élèves et adaptés aux spécificités des domaines musique, danse.

Évaluations et examens

Les évaluations

L'ensemble des enseignements dispensés est soumis à une évaluation régulière des acquis. Ils sont définis dans la description des parcours de formation et plus précisément pour chaque cursus diplômant.

Les évaluations ont pour objectif de permettre à l'élève de faire un point régulier sur ses acquis, l'aidant à mieux se positionner dans sa progression et son parcours de formation. Elles ne sont en aucun cas sanction.

Les examens

Les examens sont organisés en fin de cycle du parcours diplômant. Ils attestent des compétences acquises, au sein de chaque cursus, pour l'ensemble des 3 cycles ponctuant le parcours diplômant.

Ils sont organisés en Unités de Valeurs (UV).

L'obtention d'un examen peut être la fin d'un cursus ou permettre l'accès dans le cycle supérieur (à l'exception du 3^e cycle spécialisé accessible sur examen d'entrée en Conservatoire à Rayonnement Départemental ou Régional).

Élèves suivant le cursus instrumental

Le CRC propose la location d'un certain nombre d'instruments afin de faciliter l'accès aux élèves débutants. En fonction des disponibilités, des instruments sont mis en location : accordéon, alto, clarinette, contrebasse, cor, flûte traversière, guitare, hautbois, marimba, saxophone, trombone, trompette, tuba, violon, violoncelle, xylophone.

Les conditions de location sont précisées dans le règlement intérieur.

Les élèves inscrits en piano doivent disposer d'un instrument personnel. L'acquisition d'un piano acoustique est vivement recommandée à partir de la 3^{ème} année.

Tout élève ne disposant pas d'instrument dans les deux mois suivant le début des cours ne pourra être admis à poursuivre sa scolarité dans le cursus instrumental demandé et sera réorienté.

MUSIQUE

LE PARCOURS D'ÉVEIL MUSIQUE/DANSE ET LE PARCOURS D'INITIATION

Le parcours d'éveil comprend deux années : Éveil 1, Éveil 2 commun musique et danse

Il est accessible dès l'âge de 4 ans (moyenne section de l'école maternelle).

Les enfants âgés de 5 ans (grande section de l'école maternelle) intègrent ce parcours en Éveil 2.

Le parcours d'initiation comporte une année : INIT1.

Il est accessible aux élèves ayant 6 ans (cours préparatoire).

Les élèves d'INIT1 suivent parallèlement le « Parcours découverte» leur offrant une présentation des familles d'instruments proposées au sein du Conservatoire. À l'issue d'une année, l'enfant choisit l'instrument avec lequel il souhaite débiter sa pratique instrumentale.

PARCOURS d'EVEIL et D'INITIATION					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle	2 ans	Eveil Musical : Eveil 1 / Eveil 2		Sur la durée du cycle	Eveil 1 : 45 mn Eveil 2 : 1 h
Temps de cours hebdomadaire	0 h 45 A 1 h				
Durée du cycle	1 an	Initiation Musicale 1 : Parcours de découverte instrumentale		Sur la durée du cycle	Initiation : 1 h 30
Temps de cours hebdomadaire	1 h à 1 h 30				

LE PARCOURS DIPLÔMANT EN CYCLES

Accessible à partir de l'âge de 7 ans, ce parcours s'adresse aux élèves souhaitant acquérir une pratique instrumentale ou vocale, de la développer jusqu'à permettre une pratique amateur autonome et l'amener, s'il le souhaite et si ses capacités le permettent, à s'orienter vers une pratique professionnalisante.

Il n'y a pas de limite d'âge supérieure.
Il est organisé en cursus spécifiques.

Le cursus est divisé en trois cycles d'apprentissage :

Cycle 1

Cycle 2

Cycle 3 amateur

La durée de parcours d'un cycle est variable, permettant de l'adapter à la progression de l'élève, dans le respect des temps définis pour chaque cycle.

Chaque cycle regroupe l'apprentissage de quatre domaines fondamentaux :

L'acquisition du langage et l'ouverture sur la culture musicale

L'apprentissage d'une discipline instrumentale

L'intégration aux pratiques collectives

L'ouverture sur la culture et la création artistique

Les cursus MUSIQUE, bien que structurés sur un schéma commun, présentent, selon les particularités de leur spécialité, des enseignements spécifiques qui se déclinent de la manière suivante :

Cursus instrumental

Cursus jazz

Cursus de formation musicale

Cursus de musiques traditionnelles

Cycle 1

Objectifs du cycle 1 :

Le cycle 1 s'adresse aux élèves débutants. Il vise à donner aux élèves les bases de la connaissance du langage musical, d'une formation instrumentale individuelle et collective, le développement de l'oreille et l'acquisition des contenus théoriques.

Les contenus et démarches privilégient le développement de la curiosité, la construction de la motivation et de la création artistique.

Les participations aux manifestations publiques ponctueront le parcours de l'élève, elles sont au coeur de sa formation et lui offre au plus tôt avec l'expérience de la scène.

Contenu et organisation des études

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 1				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Résultat	Composition du jury
UV Discipline dominante instrumentale	Contrôle continu et examen Passage obligatoire à partir de la 5 ^{ème} année du cycle	-1 morceau imposé Communiqué 6 semaines avant l'examen (hors congés) -1 pièce au choix	UV validée ou UV non validée	1 jury externe par discipline 1 jury interne 1 représentant de la direction (Directeur, Conseiller aux études)
UV de formation musicale	Contrôle continu et examen Passage obligatoire à partir de la 5 ^{ème} année du cycle	Epreuve orale Epreuve écrite Epreuve théorique	UV validée ou UV non validée	1 jury externe par discipline 1 jury interne 1 représentant de la direction (Directeur, Conseiller aux études)
UV de pratiques collectives	Contrôle continu	Assiduité Participation aux manifestations Commentaire du professeur	UV validée ou UV non validée	Sans objet
UV de création artistique	Contrôle continu & examen	Création avec le soutien du professeur de formation musicale et de pratique instrumentale	UV validée ou UV non validée	Sans objet

L'examen de fin de cycle 1 est validé lorsque les trois Unités de Valeur, discipline instrumentale, formation musicale, pratiques collectives sont validées.

(Durée indicative du 1^{er} cycle / 3 à 5 ans)

Cycle 2

Objectifs du cycle 2 :

Le cycle prolonge et approfondit les acquis du cycle 1. Il vise à conduire l'élève vers une pratique artistique autonome.

L'intégration aux ensembles de pratiques collectives et la participation aux projets de l'école y sont essentiels.

Le cycle 2 peut être une fin en soi. Il est conclu par le **Brevet de fin de 2^a cycle**.

Contenu et organisation des études

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 2				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Résultat	Composition du jury
UV Discipline dominante instrumentale	Contrôle continu et examen Passage obligatoire à partir de la 4 ^{ème} année du cycle	-1 morceau imposé Communiqué 6 semaines avant l'examen (hors congés) -1 pièce au choix	UV validée ou UV non validée	1 jury externe par discipline 1 jury interne 1 représentant de la direction (Directeur, Conseiller aux études)
UV de formation musicale	Contrôle continu et examen Passage obligatoire à partir de la 5 ^{ème} année du cycle	Epreuve orale Epreuve écrite Epreuve théorique	UV validée ou UV non validée	1 jury externe par discipline 1 jury interne 1 représentant de la direction (Directeur, Conseiller aux études)
UV de pratiques collectives	Contrôle continu	Assiduité Participation aux manifestations Commentaire du professeur	UV validée ou UV non validée	Sans objet
UV de création artistique	Contrôle continu & examen	Création avec le soutien du professeur de formation musicale et de pratique instrumentale	UV validée ou UV non validée	Sans objet

Les élèves admis à l'ensemble des UV obligatoires obtiennent
le Brevet de Second Cycle

(Durée indicative du 2nd cycle / 3 à 5 ans)

Cycle 3

Le cycle 3 est accessible aux élèves ayant obtenu le brevet de second cycle. L'objectif du 3e cycle est de conduire l'élève vers une pratique artistique amateur autonome (3e cycle amateur). Il est l'aboutissement normal des deux cycles d'études précédents. C'est le temps des apprentissages largement ouvert aux disciplines complémentaires (analyse, histoire de la musique, initiation aux techniques du son, etc ...)

Contenu et organisation des études

CYCLE 3 AMATEUR

Organisation du Coursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement
Durée du cycle	2 à 3 ans	Discipline Dominante instrumentale		Sur la durée du cycle
Temps de cours hebdomadaire minimum	Minimum d'environ 300 h sur la durée du cycle	Formation musicale ou culture musicale	FM CEM Ou Histoire de la musique Ou Ecriture	2 ans
		Pratiques collectives	Orchestre 2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycle Musique de chambre Chœur mixte	Sur la durée du cycle (sauf piano) : classes de vents et cordes frottées : 2 ans d'orchestre 2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycle 2 ans minimum pour les classes de piano

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 AMATEUR

Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Résultat	Composition du jury
UV Discipline dominante instrumentale	Contrôle continu et examen Passage obligatoire à partir de la 3 ^{ème} année du cycle	-1 morceau imposé Communiqué 6 semaines avant l'examen (hors congés) -2 pièces au choix de styles différent -entretien avec le jury	UV validée ou UV non validée	1 jury externe par discipline (Professeur CA de CRD ou CRR) 1 jury interne 1 représentant de la direction (Directeur, Conseiller aux études)
UV de formation musicale	Contrôle continu et examen Passage obligatoire à partir de la 2 ^{ème} année du cycle	Epreuve orale Epreuve écrite Epreuve théorique	UV validée ou UV non validée	1 jury externe par discipline (Professeur CA de CRD ou CRR) 1 représentant de la direction (Directeur, Conseiller aux études)
UV de pratiques collectives	Contrôle continu ou examen	Assiduité Participation aux manifestations Evaluation à l'occasion d'une prestation publique	UV validée ou UV non validée	Sans objet
UV dossier personnel	Commentaire du professeur	Dossier personnel Sur un sujet validé par le professeur	UV validée ou UV non validé	Soutenance du dossier en public en présence d'un représentant de la direction (Directeur, Conseiller aux études)
UV de création artistique	Contrôle continu & examen	Création avec le soutien du professeur de formation musicale et de pratique instrumentale	UV validée ou UV non validée	Sans objet

LE PARCOURS PERSONNALISE MUSIQUE

Le parcours personnalisé est accessible à partir d'un niveau de 3^{ème} année de second cycle en formation musicale ou après la troisième année de Formation Musicale Adulte, sans limite d'âge supérieure.

Il permet de débiter ou poursuivre une pratique instrumentale, vocale ou de culture et écriture musicale sur la base d'un contrat de formation, défini conjointement entre l'élève, les professeurs et le conseiller aux études en début de formation.

Le conseiller aux études est chargé de l'application et du respect des termes du contrat.

Tout manquement de la part de l'élève aux termes du contrat pourra entraîner l'interruption provisoire ou définitive de sa scolarité.

Organisation et contenus

Ce parcours est proposé, dans la limite des places disponibles, pour une durée de deux années scolaires plus une sur avis du professeur et accord de l'équipe pédagogique et de la direction sous réserve de la réalisation du projet initial.

Temps de cours

Le temps de cours hebdomadaire de la discipline dominante instrumentale est au minimum de 20 minutes. Cette durée peut être éventuellement augmentée en fonction de la nature du projet, sur avis du professeur et accord de la direction (elle ne saurait dépasser 45 minutes au total).

Contenu des enseignements

Une discipline instrumentale dominante.

A la demande du professeur, l'élève suivra en complément un cours de **formation musicale** ou de **culture musicale** ou, si l'élève est scolarisé en classe de première ou terminale, le cours de préparation à l'option « **musique au BAC** ».

La participation annuelle à au moins un projet de diffusion (auditions, concerts, spectacles...) est obligatoire.

Une passerelle vers le parcours diplômant en cycles est possible après avis du professeur et accord de l'équipe pédagogique et de la direction.

L'élève sera alors évalué sur son niveau instrumental et de formation musicale.

Le suivi d'une pratique collective instrumentale ou vocale est obligatoire.

LE PARCOURS ATELIER

Le parcours atelier s'adresse à des élèves souhaitant, soit privilégier la **pratique collective instrumentale ou vocale** dans le cadre d'un projet souple et adaptable, soit s'initier à la **notation assistée par ordinateur OU à l'histoire de la musique**.

La préparation à l'option « **musique au BAC** » peut être suivie individuellement dans le cadre de ce parcours.

Le parcours atelier ne donne pas accès à une formation instrumentale ou vocale individuelle.

Concernant la pratique collective instrumentale ou vocale, le parcours atelier est accessible à toute personne justifiant d'un niveau permettant l'intégration dans les différents ensembles du CRC.

La participation aux projets de diffusion (auditions, concerts ou autre projet ...) est obligatoire.

Le parcours atelier peut être reconduit après avis du professeur et accord de la direction.

DANSE

LE PARCOURS D'ÉVEIL DANSE/MUSIQUE ET LE PARCOURS D'INITIATION

Le parcours d'éveil est destiné aux jeunes enfants de 4 et 5 ans. Il propose une approche sensorielle de la danse et permet de s'initier à une première pratique musicale. Il permet le développement de la maîtrise corporelle et sollicite les aptitudes créatrices des jeunes enfants.

Il est accessible dès l'âge de 4 ans (moyenne section de l'école maternelle).

Les enfants âgés de 5 ans (grande section de l'école maternelle) intègrent ce parcours en deuxième année.

Le parcours d'initiation est destiné aux jeunes enfants de 6 et 7 ans. C'est le temps des premières acquisitions techniques, de la recherche de la précision et de l'appropriation de mouvements dansés simples d'une part et d'une pratiquer vocale et/ou instrumentale d'autre part.

Il est accessible à l'âge de 6 ans (cours préparatoire). Une dominante danse ou musique peut être proposée à partir de 6 ans.

Les enfants âgés de 7 ans (CE1) intègrent ce parcours en deuxième année.

La participation aux projets de diffusion est obligatoire.

PARCOURS d'EVEIL et D'INITIATION

Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement
Durée du cycle Temps de cours hebdomadaire	2 ans 45 mn A 1 h	Eveil Danse : Eveil 1 / Eveil 2		Sur la durée du cycle
Durée du cycle Temps de cours hebdomadaire	2 ans 1 h 00	Initiation Danse		Sur la durée du cycle

LE PARCOURS DIPLÔMANT EN CYCLES

Le parcours diplômant en cycles s'adresse aux élèves qui souhaitent débiter l'apprentissage de la danse (classique et jazz) ou perfectionner leurs connaissances dans un cadre progressif tout en développant leurs capacités créatrices à travers des répertoires variés.

Organisation

Les études sont organisées en cycles d'apprentissage d'une durée moyenne de quatre ans :

Cycle 1

Cycle 2

Cycle 3 amateur

L'évaluation est fondée sur le contrôle continu ; chaque période est validée par un examen terminal permettant l'accès au cycle supérieur ou l'obtention du certificat de fin d'études chorégraphiques.

Certaines classes bénéficient d'un cours de formation musicale et de la présence d'un accompagnateur (percussions et piano).

CURSUS DANSE

Disciplines concernées :

Danse classique

Danse jazz

Cycle 1

Conditions d'accès

Élèves débutants

Les élèves débutants sont intégrés dans les classes de danse après un entretien avec les professeurs, en fonction du nombre de places disponibles.

Élèves non débutants

Chaque nouvel élève non débutant est soumis à un entretien avec le conseiller aux études danse, puis avec le ou les professeurs concernés.

CYCLE 1

Organisation du cursus		Disciplines	Périodicité de l'enseignement
Durée du cycle Temps de cours hebdomadaire	3 à 5 ans	Classique et/ ou jazz	Sur la durée du cycle 2 cours minimum hebdomadaires
Durée du cycle Temps de cours hebdomadaire	2 à 6 h		
Discipline optionnelle		Ateliers chorégraphiques	A partir de la 2 ^{ème} année de Cycle 1
Discipline optionnelle		Stage de danse (frais de stage en supplément)	1 stage par an

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 1

Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Résultat	Composition du jury
Classique et/ou Jazz	Contrôle continu + Evaluation terminale de fin de cycle	UV Technique : Exercices de cours UV Artistique : Variation imposée Création personnelle de l'élève	Fin de cycle validée ou non validée	1 jury externe par discipline 1 jury interne 1 représentant de la direction (Directeur, Conseiller aux études)

L'examen de fin de cycle 1 est validé lorsque les deux Unités de Valeur sont validées.

Cycle 2

Objectifs

Orienté vers l'approfondissement des acquis et la prise de conscience de la danse comme un langage artistique, c'est aussi le temps du développement de la sensibilité et de l'interprétation.

Le cycle 2 peut être une fin en soi. Il est sanctionné par l'examen de **fin de 2^e cycle**.

Contenu et organisation des études

CYCLE 2

Organisation du Coursus		Disciplines	Périodicité de l'enseignement
Durée du cycle	3 à 5 ans	Classique et/ou Jazz	Sur la durée du cycle 2 cours minimum hebdomadaires
		Atelier chorégraphique Discipline optionnelle Danse classique et Danse jazz	A partir de la 3 ^{ème} année du cycle 2
Temps de cours hebdomadaire minimum	3 à 8 h	Histoire de la danse	Toute la durée du cycle
		Compagnie du CRC en option	A partir de la 3 ^{ème} année du CII Entrée sur audition
		Stage de danse en option	1 stage par an (frais de stage en supplément)

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 2				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Résultat	Composition du jury
UV classique et/ou jazz	Contrôle continu et Examen de fin de cycle	Variation imposée	UV validée ou UV non validée	1 jury externe par discipline 1 jury interne 1 représentant de la direction (Directeur, Conseiller aux études)
UV Création Artistique	Contrôle continu	Variation Libre	UV validée ou UV non validée	1 jury externe par discipline 1 jury interne 1 représentant de la direction (Directeur, Conseiller aux études)

Les élèves admis à l'ensemble des UV obligatoires obtiennent le **Brevet de Fin de 2^d cycle**.

Cycle 3 AMATEUR

Objectifs

L'objectif du 3e cycle est de conduire l'élève vers une pratique artistique amateur autonome. Il est l'aboutissement normal des deux cycles d'études précédents.

Le cycle 3 peut être une fin en soi. Il est sanctionné par le **Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC)**.

Contenu et organisation des études

CYCLE 3 AMATEUR

Organisation du Coursus		Disciplines	Périodicité de l'enseignement
Durée du cycle	3 à 5 ans	Classique et/ou Jazz	Sur la durée du cycle 2 cours minimum hebdomadaires
Temps de cours hebdomadaire minimum	3 h 30 à 10 h 00	Atelier chorégraphique Discipline optionnelle Danse classique et Danse jazz	Tout le cycle
		Histoire de la danse	Fortement conseillé à partir de la 3 ^{ème} année du cycle 2
		Stage de danse en option	1 stage par an (frais de stage en supplément)
		Compagnie du CRC en option	Toute la durée du cycle

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 AMATEUR

Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Résultat	Composition du jury
UV classique et/ou jazz	Contrôle continu et Examen	Variation imposée	UV validée ou UV non validée	1 jury externe par discipline 1 jury interne 1 représentant de la direction (Directeur, Conseiller aux études)
UV Création Artistique	Assiduité Commentaire du professeur	Variation libre Entretien avec le jury	UV validée ou UV non validée	Sans objet
UV histoire de la danse	Assiduité Commentaire du professeur	Dossier personnel Sur un sujet validé par le professeur	UV validée ou UV non validé	Soutenance du dossier en public en présence d'un représentant de la direction (Directeur, Conseiller aux études)

Le cycle 3 amateur est conclu par le **CEC (Certificat d'Etudes Chorégraphiques)**. Le CEC est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV.

LE PARCOURS PERSONNALISE DANSE

Le parcours libre s'adresse aux élèves qui souhaitent pratiquer la danse **dans un cadre non diplômant.**

Ce parcours propose une progression allant des débutants aux amateurs confirmés.

Pour les adolescents, ce parcours peut être une passerelle vers un parcours diplômant, après avis de l'équipe pédagogique et de la direction.

Organisation et contenus

Contenu des enseignements

En complément des cours de danse, les élèves du parcours libre peuvent avoir accès à certains cours de danse, de barre à terre, d'histoire de la danse ainsi qu'aux ateliers et stages proposés par le CRC.

La participation aux projets de diffusion est obligatoire.

Temps de cours

- Adultes de niveaux débutant, moyen et avancé - 1h30 à 3 h 00 hebdomadaires
- Adolescents de niveau débutant (à partir de 11 ans) - 1h30 à 3 h 00 hebdomadaires



Conservatoire Darius Milhaud Musique & Danse

LE PARCOURS PERSONNALISE

Le parcours personnalisé est une offre de formation qui peut être faite à des élèves qui ne veulent (ou ne peuvent) pas suivre un cursus à caractère diplômant.

Le plus souvent, ces élèves souhaitent consacrer moins de temps au travail personnel mais veulent poursuivre au conservatoire une pratique musicale en atelier ou en ensemble.

Ce parcours concerne donc les élèves qui décident d'interrompre le cursus normal de leurs études (le plus souvent en 3^{ème} cycle) mais aussi des élèves extérieurs au Conservatoire souhaitant s'inscrire à une pratique musicale collective.

Admission et suivi : pour être admis en parcours personnalisé, les élèves doivent remplir les conditions requises pour chaque pratique collective envisagée (aptitudes techniques, connaissances générales...).

La description précise de ce parcours, des droits et des obligations des élèves fait l'objet d'un contrat de formation entre l'élève et le directeur (ou son représentant) établi en début de parcours.

Les élèves inscrits en parcours personnalisé peuvent, dans la limite des places disponibles, être intégrés à des groupes de musique de chambre mais ils ne sont pas prioritaires.

Le soutien instrumental : les élèves inscrits en parcours personnalisé peuvent bénéficier d'un soutien instrumental dont l'organisation est élaborée au cas par cas conjointement avec le professeur d'instrument.

Seuls les élèves participant effectivement à une pratique collective bénéficient de ce dispositif.

Il est possible de passer en parcours personnalisé dès la 3^{ème} année de 2^{ème} cycle.

L'admission dans ce parcours est proposée par le professeur « principal » en accord avec le(s) professeur(s) responsable(s) d'ensemble(s), discutée en équipe pédagogique puis validée par le directeur du conservatoire.

Le soutien instrumental est établi sur la base d'un cours hebdomadaire d'une durée de 20 minutes.



Conservatoire Darius Milhaud Musique & Danse

REGLEMENT INTERIEUR

L'inscription au Conservatoire ou l'usage des locaux et/ou matériels impliquent l'acceptation de ce règlement.

1 - PRESENTATION

Le Conservatoire Darius Milhaud de Lanester, établissement classé par l'Etat, est un établissement spécialisé dans un enseignement riche et diversifié dans les disciplines musicales, chorégraphiques.

- La musique classique, les musiques traditionnelles et les musiques improvisées
- La danse classique, la danse Jazz

Au titre de Conservatoire agréé, il fait partie des établissements spécialisés d'enseignement artistiques contrôlés par l'état selon les orientations définies dans les schémas nationaux d'orientations pédagogiques ministériels.

Sa mission est de donner au plus grand nombre possible d'élèves la plus large connaissance et maîtrise des diverses disciplines musicales, chorégraphiques.

Il constitue la principale source de développement de la pratique amateur en encourageant particulièrement les pratiques collectives et assure également la formation initiale des futurs professionnels.

Etablissement culturel à part entière, le Conservatoire à Rayonnement Communal constitue un pôle fort d'activités et de partenariats artistiques dans la vie de la cité et du bassin de vie du Pays de Lorient.

Le conservatoire a été reconnu comme école ressource pour le Pays de Lorient dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques du Conseil Départemental du Morbihan à compter de juillet 2015.

Le Conservatoire Musique et Danse de Lanester est administré par la ville de Lanester. Il est placé sous la responsabilité du Maire et soumis au contrôle pédagogique du Ministère de la Culture.

Soutenu par le Département du Morbihan dans le cadre du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques, le budget du CRC est principalement à la charge de la commune de Lanester.

Le personnel appartient aux filières culturelles, administratives et techniques du personnel communal de la ville de Lanester.

Le personnel est composé :

- du Directeur du Conservatoire,
- de deux conseillers aux études Danse et Musique
- de professeurs de musique, danse
- de personnel administratif
- de personnel technique

2 – LES INSTANCES DE CONSULTATION

Le Comité de Direction

Il est composé de l'équipe de direction, soit à minima le directeur du Conservatoire et les deux conseillers danse et musique.

Il se réunit au moins une fois par semaine et à chaque fois que cela est nécessaire.

Il permet d'assurer la bonne marche de l'établissement et de mettre en œuvre les décisions prises par l'équipe de direction

Le Conseil d'établissement

Il se réunit au moins une fois par an sur convocation et sur la base d'un ordre du jour fixé par son Président. Le Conseil d'Etablissement est informé des réalisations et consulté sur les évolutions à donner aux textes de référence de la structure. Il est force de proposition et a une fonction informative des partenaires institutionnels du Conservatoire.

Il est composé :

- Du Président (la présidence étant assurée par le Maire)
- De deux conseillers municipaux délégués au Conservatoire
- De la Direction Générale Adjointe en charge de la Culture
- De la Direction Culture
- De la Direction du Conservatoire
- Des deux conseillers aux études Musique et Danse du Conservatoire
- Du Président de l'Association de Parents d'élèves ou son représentant
- Trois représentants des enseignants élus au sein du conseil pédagogique soit un par spécialité Musique/Danse/Arts Plastiques (mandat de deux années scolaires renouvelables)
- Un représentant du personnel administratif
- Un représentant du personnel technique
- Trois représentants des élèves inscrits dans l'établissement soit un par discipline Musique, Danse
- Des personnalités invitées en fonction des partenariats établis et de l'ordre du jour.

Le Conseil Pédagogique

Il est composé par la direction du Conservatoire, les conseillers aux études, l'assistante de direction qui en est la secrétaire de séance, l'ensemble des professeurs.

Il est placé sous la présidence du directeur ou de son représentant en cas d'absence qui en fixe l'ordre du jour.

Le Conseil Pédagogique se réunit au moins 4 fois par an ou sur demande d'au moins la moitié de ses membres.

3 – MODALITES DE FONCTIONNEMENT

La période de fonctionnement du Conservatoire suit strictement l'année scolaire. Aucun cours n'est dispensé durant les vacances scolaires sauf autorisation exceptionnelle de la direction.

Le Conservatoire est ouvert en priorité aux jeunes en formation s'engageant à suivre un cursus complet. Les adultes pourront être admis principalement dans le cadre des pratiques collectives en fonction des places disponibles.

1 – Personnel :

Le directeur :

- Le directeur est nommé par le Maire.
- Le directeur assume la direction pédagogique des études.
- Il assume les responsabilités administratives et de gestion (budget, bâtiment...) dévolues à tout chef de service et attachées à sa fonction.
- Il est responsable du personnel attaché au Conservatoire.
- Il est responsable de l'inscription des élèves et se charge de leur répartition dans les différentes classes. Il coordonne, en liaison avec le corps enseignant, l'horaire des cours et de la répartition des salles. Il assure le bon fonctionnement de l'établissement.
- Il réunit et préside les jurys d'examens et de concours et valide le choix des épreuves en concertation avec les professeurs.
- Il veille à la discipline interne de l'établissement.
- Il veille à l'application du présent règlement intérieur.

Les professeurs :

- Les professeurs sont nommés par le Maire en concertation avec le Directeur, après avis de la commission de recrutement.
- Les professeurs sont tenus d'assurer leurs cours, en fonction du calendrier scolaire de l'éducation nationale.
- Chaque professeur est tenu d'assumer la bonne gestion des locaux et du matériel qui lui sont confiés.
- Ils veillent à la discipline dans leur classe respective.
- Ils ne reçoivent dans leurs classes que ceux qui sont inscrits.
- Ils tiennent régulièrement la liste des présences et absences.
- Ils sont tenus d'informer l'administration de toute absence et manquement à la discipline.
- Les professeurs sont tenus d'être présents aux contrôles et examens de leur classe respective. A cette occasion, ils seront dispensés de cours.
- Ils sont tenus d'assister aux conseils pédagogiques sauf pour raison justifiée.
- Le conseil pédagogique désigne ses représentants pour le conseil d'établissement.
- Les professeurs ne sont pas autorisés à donner des cours privés au sein du Conservatoire.

2- Scolarité :

Le projet d'Etablissement est en concordance avec les textes édictés par le Ministère de la Culture et de la Création Artistique. Le règlement des études, annexé à ce règlement, définit les cursus d'étude et les programmes pédagogiques appliqués.

3 - Inscriptions – Réinscriptions

Les élèves mineurs sont présentés par leurs parents ou leurs tuteurs.

Il n'est pas admis d'élèves en cours d'année, excepté ceux récemment domiciliés à Lanester, et qui ont déjà commencé leurs études dans un autre établissement d'enseignements artistiques.

Les dates d'inscription et de réinscription ainsi que les formalités s'y rapportant sont fixées par l'administration sous le contrôle du directeur et communiquées par voie d'affichage et sur le site internet de la ville de Lanester, au deuxième trimestre pour l'année scolaire suivante. Elles sont réputées connues dès ce moment. Les dossiers d'inscription ou de réinscription sont à retirer auprès de l'administration et peuvent être envoyés sur demande aux familles. Ils se trouvent également en ligne sur le site de la ville.

Passée la date du dernier jour de réinscription des anciens élèves, les places disponibles sont attribuées aux nouveaux élèves. Tout ancien élève qui aura omis de se réinscrire aux dates prévues sans justification ne pourra être réintégré que si des places restent vacantes après inscription des nouveaux élèves.

En danse, les familles devront fournir un certificat médical de non contre-indication.

Les démissions devront impérativement être signalées par écrit à l'administration du Conservatoire.

L'inscription définitive sur les registres du Conservatoire engage l'élève à assister à tous les cours, à participer aux projets pédagogiques du Conservatoire, à respecter la discipline et à se conformer au règlement intérieur.

Tout élève ou son représentant légal qui change d'état civil ou de domicile en cours de scolarité est tenu d'en informer l'administration du Conservatoire par écrit. Il sera tenu pour responsable des conséquences qui pourront découler du non-respect de cette prescription.

Les informations contenues dans les dossiers d'inscription font l'objet d'un traitement informatisé. Ce fichier est déclaré auprès de la Commission National Informatique et Liberté (CNIL) conformément aux dispositions législatives.

4 - Droits d'inscription

Les élèves sont soumis à un droit d'inscription dont le montant est fixé par le Conseil Municipal. Pour déterminer le quotient familial, les familles doivent fournir tous les documents demandés par la régie municipale. En cas de refus, le barème maximum est appliqué. La redevance annuelle ne peut faire l'objet d'un paiement partiel qu'en cas de force majeure (maladie ou déménagement). Toute année commencée est due.

5 - Prêts d'instruments

Le prêt d'un instrument est possible dans la limite des possibilités de l'école de musique, aux élèves débutant l'étude d'un instrument pour une durée maximum de 2 ans. Une participation financière annuelle sera exigée en supplément du coût de l'inscription de chaque élève. Tout instrument ne sera loué qu'après présentation d'une attestation d'assurance spécifique à l'instrument et à sa valeur. Les instruments prêtés par l'établissement ne peuvent être utilisés en dehors des activités proposées par le Conservatoire.

6 – Discipline et sanctions disciplinaires

Le directeur est responsable de la discipline de l'établissement.

Il est rigoureusement interdit aux élèves d'emporter, sans autorisation du Directeur, le matériel du Conservatoire.

Les parents sont responsables des dégradations commises par leurs enfants aux bâtiments, mobiliers, instruments et matériel divers de l'établissement.

L'usage des téléphones portables est interdit pendant les cours.

Il est strictement interdit de fumer dans l'établissement.

Les sanctions disciplinaires sont progressives et vont de l'avertissement à l'exclusion définitive en fonction de la gravité du comportement. Toute sanction sera prise par la direction après consultation préalable de l'équipe pédagogique du département concerné.

7 - Présences – Absences

L'état des présences est tenu à jour par les professeurs dans le cadre de l'ensemble des formations musicales et chorégraphiques.

Toute absence d'un élève constatée et non justifiée par un professeur est signalée le jour même auprès de la direction.

L'assiduité est une condition indispensable au progrès d'un élève. En cas d'absentéisme abusif de la part d'un élève, le directeur peut prendre toute mesure nécessaire.

Pour des absences prolongées, le certificat médical sera exigé.

Pour toute absence, les élèves mineurs devront être excusés par tout moyen par leurs représentants légaux.

Toute absence prévisible devra faire l'objet d'une information préalable au secrétariat.

Trois absences non excusées et non fondées pourront entraîner la radiation de l'élève.

Les retards répétés peuvent conduire à des changements d'horaires ou à des sanctions.

L'absence non excusée à une manifestation publique ou à une répétition dans le cadre d'un travail collectif peut entraîner la radiation.

L'absence non excusée à tout examen ou contrôle peut entraîner la radiation.

8 - Accès aux salles

La fréquentation des locaux et des salles de cours implique le respect intégral du chapitre 4 du règlement intérieur « Règlementation pour l'usage des salles ».

Tout manquement aux règles d'utilisation des locaux pourra faire l'objet d'un renvoi.

L'occupation de l'auditorium en dehors des séances de travail programmées et encadrées par un enseignant, est soumise à autorisation préalable validée par la direction.

L'accès à la salle des professeurs est interdit aux élèves non accompagnés par un enseignant et aux personnes étrangères au service.

Les salles de cours, lorsqu'elles sont libres, peuvent être prêtées aux élèves inscrits pour y répéter. Cette occupation est soumise à autorisation préalable validée par la direction.

9 - Assurances

La fréquentation du Conservatoire de Lanester est une activité extrascolaire. Tous les inscrits doivent pouvoir justifier qu'ils sont couverts par une assurance responsabilité civile et accidents corporels.

10 - Limites de responsabilité

- **Les parents conduisant leurs enfants mineurs au Conservatoire à Rayonnement Communal de Lanester pour y suivre un cours ou une répétition doivent s'assurer de la présence effective de l'enseignant concerné et la prise en charge effective par celui-ci.**
- Les enfants mineurs demeurent donc sous la responsabilité des parents tant qu'ils n'ont pas pu constater la présence de l'enseignant.
- Dans le cas de la présence de mineurs non accompagnés constatant l'absence de l'enseignant concerné, la responsabilité de la ville de Lanester ne saurait être engagée.
- Les avis d'absences des enseignants sont affichés sur les portes vitrées des entrées principales dès lors que l'absence a été signalée dans les délais permettant à l'administration de l'établissement de satisfaire à cette formalité.

11- Droit à l'image

Le Conservatoire est seul habilité à donner l'autorisation de photographier, filmer ou enregistrer les élèves pour un usage pédagogique ou de diffusion de ses activités. Une demande d'autorisation, valable pour la durée de l'année scolaire, est remise pour signature lors de l'inscription ou de la ré-inscription de l'élève ou de son représentant légal.

4 – REGLEMENTATION POUR L'USAGE DES SALLES

1. REGLES GENERALES

- 1.1 Les dispositions du présent règlement sont applicables de plein droit à toute personne et à tout organisme municipal ou associatif utilisant les salles du conservatoire municipal de musique et de danse de Lanester.
- 1.2 Pour une mise à disposition annuelle, la demande doit être adressée par écrit au Maire avant le 1^{er} juin de chaque année pour un prêt effectif de salle à compter du 1^{er} septembre suivant. Pour une mise à disposition ponctuelle, la demande doit être adressée par écrit au Maire, a minima 2 mois avant le prêt effectif de salle.
- 1.3 La signature de tout type de convention implique l'acceptation du présent règlement.
- 1.4 La signature de convention annuelle de mise à disposition de locaux implique l'obligation de fournir une liste des membres ainsi que le projet pédagogique cadre de la démarche d'enseignement ou d'animation engagée.
- 1.5 La présence du personnel communal ne dégage pas la responsabilité de tout organisme partenaire municipal ou associatif utilisant les salles du conservatoire municipal de musique et de danse quant au maintien en état de la salle, des équipements et à la bonne tenue des utilisateurs pendant le temps d'occupation des lieux.
- 1.6 Chaque usager lié par une convention annuelle doit rapporter les clés du Conservatoire avant le 30 juin de chaque année.

2. UTILISATION DES SALLES

- 2.1 Le conservatoire municipal de musique et de danse de Lanester a la responsabilité pédagogique et administrative du fonctionnement et de l'organisation générale. La direction est en charge de l'organisation des plannings d'utilisation des salles de cours.
- 2.2 Tout organisme ou association autre que le conservatoire municipal de musique et de danse de Lanester, ne peut utiliser les salles que dans les plages horaires définies dans le cadre de la convention établie.
- 2.3 L'ouverture et la fermeture des locaux se feront en accord avec le personnel communal

3. OCCUPATION ET FONCTIONNEMENT DES SALLES

- 3.1 Les équipements des salles (parquet, sonorisation, rideaux, miroirs ...) étant particulièrement sensibles, les règles suivantes doivent être scrupuleusement respectées :
- Il est strictement interdit de fumer dans les salles
 - L'accès des salles est réservé aux enseignants et aux élèves.
 - Il est interdit d'introduire dans les salles des denrées alimentaires (casse-croûtes, friandises, boissons sucrées.....)
 - L'accès au hall d'entrée doit se faire dans le respect et le calme nécessaire à une bonne pratique des activités du Conservatoire.
 - L'accès des salles de danse et des vestiaires ainsi que leurs accès directs est strictement réservé aux enseignants et aux élèves.
 - Les chaussures sont interdites dans les salles de cours de danse.
 - Il est interdit de se changer dans les salles de cours.
 - Les vestiaires filles ou garçon doivent être respectés quant à leur affectation précise.
 - Le port d'une tenue adaptée à la pratique de sa discipline chorégraphique est obligatoire dans chaque cours.
 - Les parents ou accompagnateurs ont interdiction d'accès à la partie accès directs des vestiaires ou salles de danse sauf autorisation expresse de la direction ou d'un professeur. **Les parents doivent strictement rester dans le hall d'attente prévu.**
- 3.2 En l'absence d'observations expressément formulées dès l'entrée dans les lieux et dûment confirmées par le personnel municipal, la salle et les équipements techniques mis à disposition sont réputés en parfait état de fonctionnement.
- 3.3 Les élèves participant à tous cours de danse au sein des locaux de l'école municipale agréée de musique et de danse de Lanester doivent présenter un certificat médical autorisant la pratique de cette activité physique. Tout organisme partenaire municipal ou associatif sera responsable de cette vérification.
- 3.4 Conformément à la législation en vigueur, tout professeur de danse doit être titulaire d'un Diplôme d'Etat dont copie doit être affichée dans le hall.
- 3.5 La municipalité dégage toute responsabilité concernant les éventuelles détériorations et disparitions de matériels, effets individuels appartenant aux utilisateurs.

- 3.6 Tout problème survenant pendant l'utilisation de la salle doit être immédiatement signalé à la direction du Conservatoire.

AUCUN MEMBRE DU PERSONNEL, ELEVE, PARENT D'ELEVE ou AUTRE USAGER N'EST CENSE IGNORER LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSERVATOIRE AGREEE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LANESTER.

VOLUME HORAIRE HEBDOMAIRE

SPECIALITE	Nbre h/sem (2014/2015)	Nbre h/sem (2015/2016)	Nbre h/sem (2016/2017)	Nbre h/sem (2017/2018)	Nbre h/sem (2018/2019)	Nbre h/sem (2019/2020)	Nbre h/sem (2020/2021)	Nbre h/sem (2021/2022)
Musique Ecossaïse	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00
Danse classique	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50	10,50
Hautbois	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Atelier jazz	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00
Formation musicale	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
Danse	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00	18,00
Danse	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00
Ensemble traditionnel	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
Trombone & tuba	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50
Violon	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Piano	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
Bombarde	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00
Clarinette	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
Danse	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
Saxophone	15,50	15,50	15,50	15,50	15,50	15,50	15,50	15,50
Piano-Cor	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
Violon	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00
Percussions	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Formation musicale	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50
Accordéon	12,25	12,25	12,25	12,25	12,25	12,25	12,25	12,25
Trompette	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00
Danse	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
Flûte	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
Batterie écossaise	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50
Violoncelle	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
Guitare	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00
Milieu scolaire	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
Autres heures ens.	4,00	4,00	7,00	3,25	2,75			
	329,75	329,75	332,75	329,00	328,50	325,75	325,75	325,75
Classes théâtre								
Théâtre/Art dramatique					4,00	6,00	8,00	8,00
Danse					2,00	2,00	2,00	2,00
Klas Bagad								
Bombarde							2,00	2,00
Batterie écossaise							2,00	2,00
Musique Ecossaïse							2,00	2,00
Intervention Résidences seniors								
Musique Ecossaïse							2,00	2,00
					6,00	8,00	18,00	18,00



GRILLE TARIFAIRE 2021 – 2022

Extrait de délibération du Conseil Municipal de juin 2021

1) TARIFS & LOCATIONS D'INSTRUMENTS

S'agissant des tarifs du Conservatoire Musique et Danse et de la location des instruments, ils sont détaillés, pour l'année scolaire 2021-2022, dans l'annexe jointe. Il est proposé, pour l'année 2021-2022, de maintenir les tarifs 2020-2021 conformément aux orientations budgétaires 2021.

Les recettes seront enregistrées au code nature 7062 fonction 311 du Budget de la Ville.

2) SORTIE PEDAGOGIQUE

Le conservatoire de Lanester favorise l'accompagnement au spectacle des élèves en organisant des sorties pédagogiques.

Pour l'année scolaire 2021-2022, il est proposé de maintenir à **5 €** la participation par élève par sortie.

Les recettes seront enregistrées au code nature 7062 fonction 311 du Budget de la Ville.

3) VACATION DE JURY D'EXAMEN

Des professeurs et directeurs de conservatoires de Musique et de Danse participent au jury pour les examens du conservatoire.

Pour 2021-2022, cette vacation est maintenue au montant 2016, soit **55.30 €**.

Les frais de déplacement sont remboursés sur la base des taux des indemnités kilométriques suivant l'arrêté en vigueur.

Cette dépense sera imputée au code nature 6251 fonction 311 du Budget de la Ville.

4) PARTICIPATION AUX GALAS

Pour l'année 2021-2022, il est proposé de maintenir la participation des familles, aux frais d'organisation des galas comme suit ;

CATEGORIES	PARTICIPATION
PLEIN TARIF (+18 ans)	5 €
TARIF REDUIT (de 12 à 18 ans)	3 €
EXONERE (-12 ans)	0 €

Les recettes sont enregistrées au code nature 7062, fonction 311 du Budget de la Ville.

REGLES CONCERNANT LA FACTURATION:

1. Le calendrier de facturation des activités

- ✓ Facturation dès fin octobre des activités pratiquées
- ✓ Possibilité d'un paiement en deux échéances égales (octobre et décembre)

2. Abandon de cours

- ✓ Les élèves bénéficient de trois premières séances d'essai avant de confirmer leur inscription.
- ✓ L'engagement est annuel ; la totalité des droits d'inscription est exigée. Aucun remboursement ne sera effectué.

3. Abattements: sont exclus du champ des abattements la location d'instrument, les cours d'éveil musique et danse, le parcours de barre à terre, les pratiques collectives, la formation musicale, les stages, les galas, les spectacles et les sorties pédagogiques. Le tarif le plus élevé est celui retenu en premier et ne peut donc faire l'objet d'aucun abattement. Les abattements concernent les activités proposées par le conservatoire et celle proposées par l'Atelier Municipal d'Arts Plastiques.

- ✓ Abattement de 50% pour les Lanestériens qui pratiquent plusieurs disciplines ou pour plusieurs inscriptions au sein d'une même famille Lanestérienne.
- ✓ L'abattement de 50% consenti à une personne extérieure inscrite dans plusieurs disciplines est maintenu. Celui consenti à partir de la deuxième personne d'une même famille extérieure inscrite est supprimé

Les membres de la commission culture sont appelés à émettre un avis sur ces propositions.



GRILLE TARIFAIRE DU CONSERVATOIRE 2021 - 2022

	LANESTER								Hors LANESTER				
	Enfants - Etudiants				Adultes				Enfants-Etudiants		Adultes		
	2020-2021		2021-2022		2020-2021		2021-2022		2020-2021	2021-2022	2020-2021	2021-2022	
	mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi					
Parcours Initiation													
Éveil musique et danse les 4 ans et les 5 ans (**)		35 €		35 €						367,86 €	367,86 €		
Atelier Découverte les 6 ans		70 €		70 €						367,86 €	367,86 €		
Danse Initiation les 7 ans		70 €		70 €						367,86 €	367,86 €		
Les Coursus													
Musique : 1 ^{er} Cycle	53,08 €	270,69 €	53,08 €	270,69 €						547,57 €	547,57 €		
Musique : 2 ^{ème} Cycle	65,82 €	334,37 €	65,82 €	334,37 €						610,64 €	610,64 €		
Musique : 3 ^{ème} Cycle	76,43 €	387,45 €	76,43 €	387,45 €						664,24 €	664,24 €		
Cycles de Musique Traditionnelle (Instrument et Culture-Fm Trad)	53,08 €	270,69 €	53,08 €	270,69 €						547,57 €	547,57 €		
Danse Classique et modern/jazz	36,09 €	180,46 €	36,09 €	180,46 €						367,86 €	367,86 €		
Les Parcours Personnalisés													
1 Parcours instrumental (enfants et étudiants)	53,08 €	270,69 €	53,08 €	270,69 €						547,57 €	547,57 €		
1 Parcours Adultes (débutant-4 premières années)					65,82 €	334,37 €	65,82 €	334,37 €				669,49 €	669,49 €
1 Parcours Adultes (confirmé-à 5 ^{ème} et 6 ^{ème} années) <i>(sans cours de FM)</i>					53,08 €	270,69 €	53,08 €	270,69 €				547,57 €	547,57 €
1 Parcours Jazz (musique Ado/Adultes)	36,09 €	180,46 €	36,09 €	180,46 €	36,09 €	180,46 €	36,09 €	180,46 €	367,86 €	367,86 €	367,86 €	367,86 €	367,86 €
1 Parcours Trad (musique Ado/Adultes)	36,09 €	180,46 €	36,09 €	180,46 €	36,09 €	180,46 €	36,09 €	180,46 €	367,86 €	367,86 €	367,86 €	367,86 €	367,86 €
1 Parcours Danse Ado/Adultes	36,09 €	180,46 €	36,09 €	180,46 €	36,09 €	180,46 €	36,09 €	180,46 €	367,86 €	367,86 €	367,86 €	367,86 €	367,86 €
1 Parcours Barre à Terre (**)					21,23 €	106,15 €	21,23 €	106,15 €				212,30 €	212,30 €
1 Parcours spécialisé	36,12 €	180,46 €	36,12 €	180,46 €	36,09 €	180,46 €	36,09 €	180,46 €				367,86 €	367,86 €
La formation musicale													
Cours de formation musicale (**)	14,86 €	74,31 €	14,86 €	74,31 €	21,23 €	106,15 €	21,23 €	106,15 €	149,24 €	149,24 €	214,43 €	214,43 €	214,43 €
Les pratiques collectives (**)													
<i>Les élèves inscrits dans un des cursus doivent suivre une pratique collective et/ou atelier sans supplément de tarif. Le choix de la pratique collective et/ou atelier est retenu par l'équipe pédagogique. Par contre, une inscription supplémentaire, si elle est possible, génère un coût supplémentaire</i>													
Parcours chant choral - Orchestres - Ensembles Instrumentaux - Ateliers - Cie de danse de l'école		53,08 €		53,08 €		53,08 €		53,08 €	106,15 €	106,15 €	106,15 €	106,15 €	106,15 €
Location d'instrument (**)	1 ^{ère} Année	35 €		35,00 €		35 €		35,00 €	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €
	2 ^{ème} Année	70 €		70,00 €		70 €		70,00 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €

(**) hors système d'abattement

BILAN DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2015 - 2021

Axes et Objectifs	Etat de réalisation	Observations
1 Toucher tous les publics		
Développer une prise en compte et un fonctionnement global de la formation de l'élève		
Développer les portes d'accès à un apprentissage et/ou une pratique artistique pour tous publics par le biais de différents parcours artistiques	OBJECTIF REALISE ou EN COURS	Au-delà de la mise en place des cursus en 3 cycles, ont été mis en place les parcours personnalisés pour les élèves musiciens et les parcours bis pour les danseurs et danseuses.
Développer un cursus d'études musicales diplômant composé de trois cycles en musique classique et en musique traditionnelle	OBJECTIF REALISE ou EN COURS	Les cursus ont été redéfinis grâce au règlement des études qui a fait l'objet d'une importante concertation avec l'équipe pédagogique. Les modalités d'évaluation ont été précisées en respectant les préconisations des SDEA. Il a été décidé d'intégrer des UV de création artistique pour tous les cycles et tous les niveaux.
Développer un cursus d'études chorégraphiques composé de trois cycles	OBJECTIF REALISE ou EN COURS	Les cursus en trois cycles sont effectifs pour la danse jazz et le troisième cycle est à recréer pour la danse classique. Les examens terminaux pour les 2ème et 3ème cycle sont à conforter.
Développer des cours parallèles à ces cursus permettant à tout moment et à tout élève de rejoindre un cursus d'études musicales et/ou chorégraphiques : cours passerelles	OBJECTIF REALISE ou EN COURS	Les cursus parallèles sont effectifs pour la danse jazz (parcours bis) mais pas pour la danse classique. Pour les élèves musicien-ne-s, il existe des cours cours adultes pour les grands élèves.
Développer un système de contrat de formation artistique et/ou chorégraphique non diplômants permettant aux élèves d'aménager leur parcours en fonction de leur choix de pratique artistique	OBJECTIF REALISE ou EN COURS	Les contrats de parcours personnalisés sont effectifs et permettent un réel suivi de chaque élève avec des objectifs clairement établis. La mise en place de ces contrats bi-annuels a eu pour avantage de faire prendre conscience à certains adultes qu'ils n'avaient plus leur place au conservatoire si il n'avaient de réelle objectif d'apprentissage d'une part et de laisser leur place à de jeunes enfants d'autre part
Permettre l'inscription au CRC dans un objectif unique de pratique artistique en amateur. Ce système s'organise différemment selon les types de pratiques en amateur : actions ponctuelles de soutien ou prise en charge de celle-ci de façon hebdomadaire.	OBJECTIF REALISE ou EN COURS	La première mission du conservatoire est de soutenir les pratiques artistiques en amateur. Des ensembles ont été créés : bagadig, harmonie junior, atelier de technique vocale pour les chorales, accueil des associations musicales de Lanester...
Développer des types de pratiques et d'apprentissages artistiques hors des murs de l'école dans un souci de partenariat et d'échange de compétence avec d'autres services municipaux : service jeunesse, service enfance, crèches municipales, maisons de personnes âgées...	OBJECTIF REALISE ou EN COURS	Ont été créés avec les écoles et collège : Classes Théâtre avec le collège Jean Lurçat, l'orchestre Trad'Lann avec l'école Joliot Curie et la Klas Bagad avec l'école Romain Rolland. Deux ateliers hebdomadaires de chant ont été mis en place pour les personnes âgées au Foyer de vie Arragon ainsi qu'à l'EHPAD. Le conservatoire accueille chaque année plusieurs spectacles scolaires mis en oeuvre par l'intervenante du Conservatoire Dumiste.
Soutenir les pratiques en amateur		
Développer les ateliers amateurs en musique pour permettre à toute personne une pratique ou une continuité de pratique artistique. Selon les ateliers, le fonctionnement s'organise de façon ponctuelle ou hebdomadaire.	OBJECTIF à CONFORTER	Si l'offre reste importante au Conservatoire, l'idée serait de soutenir les pratiques artistique amateur hors les murs en particulier dans les maisons de quartier.
Favoriser l'émergence d'une compagnie de danse en amateur pour le Modern-Jazz et d'un ballet pour la danse classique à l'espace danse de Lanester.	OBJECTIF REALISE ou EN COURS	La compagnie de danse Jazz de la tête au pied a bien été créée et est soutenue par le conservatoire. Le ballet pour le troisième cycle pour la danse classique est à recréer suite à sa disparition en raison de la crise Covid et de la perte de grands élèves en classique.
Favoriser sous forme de conventionnement le soutien à destination de partenaires extérieurs inscrits dans une démarche de pratique en amateur	OBJECTIF REALISE ou EN COURS	Les conventions sont rédigées chaque année avec les associations musicales. Seule l'harmonie est reconnue comme pratique collective dans le cadre des cursus (avec contrat d'objectif).
Servir d'intermédiaire ou de relais vers d'autres lieux ou partenaires pour un apprentissage et / ou une pratique en amateur : travail en réseau à mettre en place à l'échelle du pays de Lorient.	OBJECTIF à CONFORTER	Le REEAAL Réseau des Etablissements d'Enseignement Artistiques de l'Agglomération de Lorient est désormais une réalité. Les équipes d'enseignements et les directions des EEAT ont démontré leur capacité à faire ensemble. Malgré une reconnaissance du département et du CNFPT, ce réseau s'est fait d'une manière informelle sans commande politique. Le REEAAL est donc à conforter. Lanester avait inscrit cet objectif dans son premier PE.
Favoriser l'émergence de temps et de lieu d'expression des pratiques en amateur	OBJECTIF REALISE ou EN COURS	Maisons de quartier à investir, auditions à organiser hors les murs EHPAD, foyer de vie, lieu d'exposition....
Favoriser l'émergence de spectacles amateurs dans une dynamique de qualité de la proposition artistique	OBJECTIF REALISE ou EN COURS	Prêt de salle ou de matériels pour les associations musicales qui organisent des manifestations. Le personnel du conservatoire est souvent sollicité par les associations et les groupes pour avoir des conseils.
Développer l'ouverture vers le domaine scolaire publique de Lanester		
Accompagner les équipes pédagogiques en positionnant le CRC dans son rôle de soutien de projets artistiques émanant des écoles maternelles et élémentaires publiques de Lanester, en cohérence avec leurs programmations par cycles et leurs projets d'établissement.	OBJECTIF REALISE ou EN COURS	En mai de chaque année les projets pédagogiques dans les écoles doivent faire l'objet de projets rédigés par les conseils de maitres de chaque école puis validés par la direction du conservatoire et l'éducation Nationale avant d'être présenté aux élus pour validation définitive. Cette démarche reste encore à parfaire.

Mise en place d'outils permettant de cadrer les demandes de soutien des équipes pédagogiques et d'offrir un cadre de fonctionnement garants de la cohérence et de la continuité des actions engagées : fiches projets d'intervention en milieu scolaire.

OBJECTIF REALISE
ou **EN COURS**

Fiches projets partiellement rédigées par les écoles. A parfaire

S'appuyer sur des partenariats artistiques extérieurs en cas de besoin de compétences n'existant pas au sein de l'équipe du CRC.

OBJECTIF REALISE
ou **EN COURS**

Les fiches projets pédagogiques sont rédigées chaque année par l'équipe pédagogique en mars pour validation en mai juin par les élus. Les enseignants ont pris l'habitude d'anticiper leurs projets pour l'année suivante et cela fonctionne bien.

Formation artistique pour les adultes

Définir pour chaque adulte en désir de formation musicale un contrat personnalisé de formation dans un souci de cohérence avec le désir de pratique artistique en amateur (outil : Contrat de Parcours Personnalisé – durée 3 années maximum)

OBJECTIF REALISE
ou **EN COURS**

Contrat de parcours personnalisés effectifs et mis en place

Organiser une formation chorégraphique adulte sur 3 niveaux permettant l'accès à un savoir-faire chorégraphique propice à une pratique en amateur.

OBJECTIF REALISE
ou **EN COURS**

La formation chorégraphique pour adultes existe actuellement sur deux niveaux. Un troisième niveau est inutile pour le moment au regard des effectifs et du niveau des élèves.

Poursuivre la prise en compte des pratiques nouvelles

Développer en fonction des ressources et compétences de l'équipe pédagogique de l'école un système d'accompagnement de projets artistiques sur la base d'interventions ponctuelles dans un objectif de soutien de projets artistiques locaux. Cela nécessitera la mise en place d'une fiche conseil et la libération au coup par coup d'heures supplémentaires d'intervention de l'équipe enseignante.

OBJECTIF REALISE
ou **EN COURS**

Le conservatoire doit être à l'écoute des nouvelles demandes et des pratiques nouvelles émergentes. Toutefois il ne doit pas se soumettre à des effets de mode, et cet établissement a avant tout pour mission de transmission et de conservation des savoirs savants... d'où le nom de conservatoire...

2 Développer la transversalité des actions et des acteurs

Positionner le Conservatoire en tant que pôle centre ressource

Etre un acteur d'une réflexion et d'une interrogation permanente de la politique culturelle, de ses orientations et de son impact sur la ville de Lanester (création d'un groupe élus de réflexion culturelle)

OBJECTIF à CONFORTER

La rédaction du 2eme projet d'établissement a été l'occasion de réinterroger tant les usagers que les élus. La réflexion a pu être engagée avec la nouvelle équipe municipale

Développer des saisons de concerts et spectacles sur la ville en s'appuyant sur les compétences artistiques des enseignants de l'école dans l'objectif de ramener la politique de diffusion artistique au plus près de la population (création de grilles tarifaires de rémunération hors temps de cours en fonction des différents types de prestations artistiques réalisables par les enseignants de l'école)

OBJECTIF à CONFORTER

Plusieurs concert de professeurs ont été organisés durant le premier PE : concerts scolaires avec Ciné Concert Charly Chaplin, Concert scolaire Pierre et le Loup avec projection de dessins des enfants et concert Saint Saens filmé enregistré avec le Carnaval des Animaux. Les usagers, les élus et la population ont pu réaliser que le conservatoire de Lanester a une équipe de vrais artistes qui sont aussi enseignants. Le désir de voir plus souvent sur scène les professeurs s'inscrit dans une logique pédagogique qui est moteur pour chaque élève artiste. Une programmation dédiée aux artistes enseignants est donc à conforter.

Etre un pôle de soutien fort à l'accompagnement et à la réalisation de projets artistiques dans une démarche de partenariat sur la ville (fiche conseil).

OBJECTIF à CONFORTER

L'administration du conservatoire ne permet pas toujours de soutenir les projets artistiques dans leur accompagnement car il faut du temps. Un dotation d'un personnel pour l'administration des projets culturels (PEAC) permettra de renforcer ce point important.

Favoriser les résidences artistiques

Permettre de mettre en cohérence la programmation municipale et des actions à destination de divers publics : élèves, artistes amateurs, lanestériens...

OBJECTIF à CONFORTER
Musique

Objectif à conforter avec la programmation de la ville Quai9, conservatoire

Développer les échanges entre amateurs et professionnels

OBJECTIF à CONFORTER
Musique

Objectif déjà bien initié pour la danse. Reste à conforter pour la musique (résidences artistiques pour la musique)

Développer des prêts de salle auprès de groupes musicaux ou de compagnies de danse dans un souci de cohérence avec le projet d'établissement de l'école

OBJECTIF REALISE
ou **EN COURS**

En fonction des locaux disponibles, en fonction de la qualité des groupes amateurs ou professionnels le conservatoire en tant que lieu de vie artistique accueille de nombreuses formations tout au long de l'année.

Mettre en avant la dynamique de création

Favoriser une dynamique de création basée sur les compétences artistiques des structures et services municipaux

OBJECTIF à CONFORTER
Musique

Un lien fort pourrait être mis en place avec les techniciens Quai9 et les enseignants du conservatoire pour échanger et partager les connaissances et les savoirs faire. Le lien pourrait être également établi avec les arts plastiques.

Favoriser la création avec des publics extérieurs à l'école :

OBJECTIF à CONFORTER

Reste à définir quels publics et les modalités d'actions qui pourraient être mises en place. Investir les maisons de quartier, organiser des concerts à domicile pour les personnes isolées

quartiers, milieu scolaire...

pour les écoles & NON REALISE pour les quartiers

Questionnement à propos de l'enseignement privé ? Le conservatoire n'intervient pas envers ce jeune public...

Favoriser une dynamique de création s'appuyant sur des artistes extérieurs en terme de réalisation, de partenariat ou d'accompagnement de projet

OBJECTIF à CONFORTER
Musique

Dynamique de création à conforter dans le cadre de PEAC surtout pour la musique et à terme pour le théâtre.

Mettre en valeur ce travail dans le cadre de la programmation culturelle municipale

OBJECTIF à CONFORTER
Musique

Il ne s'agit pas de dénaturer la programmation Quai9. Le conservatoire peut programmer en complémentarité certaines manifestation musicales. La réflexion est engagée.

Favoriser les partenariats

Développer les partenariats avec des services municipaux sur la base du partage et de l'échange des compétences : maison des personnes âgées, maison de la petite enfance...

OBJECTIF REALISE
ou **EN COURS**

Le lien du conservatoire avec les services de la ville est fort et bien établi.

Favoriser des dynamiques de partenariats pédagogiques basées sur la mise à disposition de compétences auprès des associations de Lanester

OBJECTIF REALISE
ou **EN COURS**

La mise à disposition des compétence de l'équipe pédagogique est une réalité. Les principes de la charte de l'enseignement artistique de 2001 sont respectés endehors du temps de travail de face à face pédagogique, les enseignants sont impliqués dans la vie du conservatoire et de la cité.

Favoriser des dynamiques de partenariat par le prêt de locaux ou de moyens de répétitions dans un souci de cohérence avec le projet d'établissement

OBJECTIF REALISE
ou **EN COURS**

Le conservatoire dans la limite de ses possibilités d'accueil arrive à satisfaire la plupart des demandes lorsqu'il s'agit de prêter ses locaux.

Favoriser des dynamiques de partenariat en termes de création et de réalisation de projets artistiques sur la ville de Lanester

OBJECTIF REALISE
ou **EN COURS**

L'équipe pédagogique du conservatoire et la direction de la culture sont toujours ouverts aux propositions de créations artistiques lesquelles ne manquent pas. Il s'agit en effet pour le conservatoire de bien maitriser chaque projet tant sur le plan humain que matériel

3 Une école dans la cité

Au sein de la ville de Lanester

Renforcer les liens et les partenariats avec l'ensemble des services municipaux

OBJECTIF REALISE
ou **EN COURS**

La création d'une chorale du personnel est l'un des outils qui a été mis en place. L'application d'un tarif lanestérien pour le personnel communal pourrait être une suggestion qui renforcerait le lien du personnel avec le conservatoire.

Favoriser les partenariats en terme de formation ou de conduite de projets artistiques

OBJECTIF REALISE
ou **EN COURS**

Favoriser la visibilité et la lisibilité de l'école sur la ville au travers des actions culturelles qu'elle génère en consolidant les outils et les moyens de communication

OBJECTIF NON REALISE

Des moyens humains et matériels sont nécessaires pour mettre à niveau la communication d'un conservatoire classé par l'Etat.

Travailler à une meilleure appropriation des lieux et outils culturels municipaux

OBJECTIF REALISE
ou **EN COURS**

La communication et ses outils dédiés est un point clé de cette appropriation.

Au sein du pays de Lorient

Développer des conventionnements et une mutualisation à l'échelle du pays de Lorient sur la formation, la pratique amateur, la diffusion et l'action culturelle.

OBJECTIF REALISE
ou **EN COURS**

Le REEAAL propose chaque année une formation de préparation aux concours. Le REEAAL est également force de proposition pour initier des formations avec le CNFPT. La dernière rencontre des professionnels de l'enseignement artistique organisée à Lanester a permis à la fois d'accueillir des formateurs du CNFPT et également une formation entre pairs.

Développer un travail à l'échelle du réseau des écoles municipales de musique et de danse du Pays de Lorient dans un objectif d'enrichissement des pratiques et des apprentissages artistiques

OBJECTIF REALISE
ou **EN COURS**

Ce travail est déjà désormais bien initié et sera conforté dans le deuxième PE de Lanester. Quid des autres PE des autres EEAT Lorient, Languidic, Ploemeur, Hennebont ?

Développer plus de lien entre le spectacle vivant et l'enseignement artistique à l'échelle du Pays de Lorient

OBJECTIF NON REALISE

Des partenariats sont établis chaque année avec le REEAAL selon les projets et les propositions de chaque établissement.

Favoriser la mutualisation de postes d'enseignement artistique titulaires à l'échelle du Pays de Lorient

OBJECTIF NON REALISE

La mutualisation des postes n'est pas mise en œuvre malgré les réunions régulières avec les équipes de direction des 5 EEAT de l'agglomération lorientaise. Une réflexion ou des habitudes RH seraient peut être à suggérer pour mettre en place des jurys de recrutement communs dans le cadre de recrutement à TNC.



CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD DE LANESTER

ENQUETE DES PUBLICS « NON-USAGERS »

A ce jour, vous ne fréquentez pas le conservatoire. Peut-être ne connaissez-vous pas ce service et cet équipement municipal ? Pour autant vous avez peut-être des propositions à nous transmettre sur ce lieu d'apprentissage des pratiques artistiques et culturelles à Lanester. C'est pourquoi à l'occasion de la rédaction de notre prochain projet d'établissement, constitutif de la feuille de route artistique du Conservatoire de Lanester pour les six années à venir, il nous semble important de solliciter l'avis des usagers et en complémentarité, le vôtre, vous qui ne le fréquentez pas ou ne le connaissez pas encore.

Le questionnaire ci-dessous vous permettra de donner votre avis. Par avance, nous vous remercions de votre participation.

Connaissez-vous le Conservatoire Musique, Danse, Théâtre de Lanester ?

- Oui
- Non

Savez-vous où il se situe ?

- Oui
- Non

Vous êtes ?

- Une femme
- Un homme

Quelle est votre situation ?

- Scolaire ou étudiant
- Employé(e) ou salarié(e)
- Cadre ou profession libérale
- Retraité(e)
- En recherche d'emploi
- Personne au foyer

Quelle est votre tranche d'âge ?

- 0-19 ans
- 20-64 ans
- 65 ans et plus

Habitez-vous Lanester ?

- Oui
- Non

Si oui dans quel quartier ?

- 1 Kerentrech - Rives du Scorff
- 2 Petit Lanester - Maison des Choux - Bellevue – Manébos
- 3 Centre-ville - Kesler Devillers
- 4 Touléno - Kérousse – Keraliguen – Champ de courses
- 5 Les Chantiers - Penher - Pasteur - Kergreis - Le Fons
- 6 Le Bourg - Toulrain – Lan Gazec – Kerfréhour - Fonlupt
- 7 Le Plessis – Locunel - Le Toulhouët - Le Cosquer
- 8 La Campagne - Le Resto - St Guénaël – Kervido

Connaissez-vous les disciplines enseignées au Conservatoire de Lanester ?

- Oui
- Non

Si oui pouvez-vous en citer quelques-unes ?

.....

.....

.....

Pour quelle(s) raison(s) ne fréquentez-vous pas le Conservatoire de Lanester ?

- Par méconnaissance de l'existence du lieu
- Par méconnaissance des disciplines enseignées
- Par manque de temps
- Les horaires ne correspondent pas à mon emploi du temps
- Je n'en ai pas l'intérêt
- Je trouve les conservatoires trop académiques
- Je préfère d'autres activités
- L'offre n'est pas adaptée
- Autre raison :

.....

.....

.....

Fréquentez-vous un autre conservatoire ou une autre association qui dispense un enseignement artistique ?

- Oui
- Non

Si oui pourquoi privilégier ces lieux à défaut du Conservatoire Darius Milhaud de Lanester ?

.....

.....
.....

Qu'est-ce qui vous inciterait à fréquenter le Conservatoire de Lanester ?

.....
.....
.....

Avez-vous des attentes particulières ?

.....
.....
.....

Quelles disciplines vous sembleraient indispensables ?

.....
.....
.....



CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD DE LANESTER

ENQUETE DES PUBLICS « USAGERS »

Les élus municipaux et l'équipe du Conservatoire Musique, Danse et Théâtre de Lanester s'apprêtent à élaborer un nouveau projet d'établissement. Ce document constituera la feuille de route artistique de votre Conservatoire pour les six années à venir. Il nous semble donc naturel et important de solliciter votre avis sur l'actuelle offre de ce service municipal. Le questionnaire ci-dessous vous permettra de partager votre avis de citoyen, d'utilisateur du conservatoire, et ainsi de nous aider à répondre au mieux à vos attentes. Par avance, nous vous remercions de votre participation.

Etes-vous inscrit(e) ?

- En musique
- En danse
- En théâtre

Vous êtes ?

- Une femme
- Un homme

Quelle est votre situation ?

- Scolaire ou étudiant
- Employé(e) ou salarié(e)
- Cadre ou profession libérale
- Retraité(e)
- En recherche d'emploi
- Personne au foyer

Quelle est votre tranche d'âge ?

- 0-19 ans
- 20-64 ans
- 65 ans et plus

Habitez-vous Lanester ?

- Oui
- Non

Si oui dans quel quartier ?

- 1 Kerentrech - Rives du Scorff
- 2 Petit Lanester - Maison des Choux - Bellevue – Manébos
- 3 Centre-ville - Kesler Devillers

- 4 Touléno - Kérousse – Keraliguen – Champ de courses
- 5 Les Chantiers - Penher - Pasteur - Kergreis - Le Fons
- 6 Le Bourg - Touldrain – Lan Gazec – Kerfréhour - Fonlupt
- 7 Le Plessis – Locunel - Le Toulhouêt - Le Cosquer
- 8 La Campagne - Le Resto - St Guénaël – Kervido

A quelle fréquence venez-vous au conservatoire ?

- Une fois par semaine
- Deux fois par semaine
- Trois fois ou plus par semaine

Depuis combien de temps fréquentez-vous le conservatoire ?

- Un an
- Deux ans
- Trois ans
- Quatre ans
- Cinq ans
- Six ans
- Sept ans
- Huit ans
- Neuf ans
- Dix ans ou plus

Comment fréquentez-vous le conservatoire ?

- Seul
- En groupe
- Entre ami(e)s
- En famille

Comment avez-vous eu connaissance du Conservatoire de Lanester ?

- Par un proche (parent, ami,...)
- Par un document (affiche, etc...)
- Par mon établissement scolaire
- Par internet
- En passant devant
- Par un article dans la presse
- Par initiative personnelle
- Je l'ai toujours connu
- Autres :

.....
.....

Pour quelle(s) raison(s) venez-vous au conservatoire ?

- Suivre des cours :
 - En musique

- En danse
- En théâtre
- Participer à des ateliers de pratiques collectives
- Participer à des auditions ou spectacles
- Participer à des projets pédagogiques
- Rencontrer du monde / être entre amis
- Autres :

.....
.....

Pourriez-vous dire ce que vous attendez du conservatoire et ce qui serait selon vous à développer, à améliorer ou à créer au conservatoire de Lanester ?

- De nouvelles disciplines. Lesquelles ?

.....
.....
.....
.....

- Plus de cours individuels
- Plus de cours collectifs
- Plus de projets artistiques
- Plus de concerts de professeurs
- Plus de sorties « parcours du spectateurs »
- Un lieu de convivialité qui permet d'échanger
- Des horaires adaptés à mon emploi du temps
- Autres :

.....
.....
.....
.....

Etes-vous satisfait des différentes disciplines proposées ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Moyennement satisfait
- Insatisfait. Pourquoi ?

.....
.....
.....
.....

Que pensez-vous des horaires de cours individuels proposés ?

- Très satisfaisant
- Satisfaisant

- Moyennement satisfaisant
- Insatisfaisant. Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

Que pensez-vous des horaires de cours collectifs proposés ?

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Moyennement satisfaisant
- Insatisfaisant. Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

Selon vous la qualité pédagogique des cours dispensés au Conservatoire est :

- Très satisfaisante
- Satisfaisante
- Moyennement satisfaisante
- Insatisfaisante. Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

Selon vous le suivi de la scolarité et de la progression sont :

- Très satisfaisants
- Satisfaisants
- Moyennement satisfaisants
- Insatisfaisants. Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

Selon vous l'offre proposée de pratiques collectives est :

- Très satisfaisante
- Satisfaisante
- Moyennement satisfaisante
- Insatisfaisante. Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....
.....

Le parcours du spectateur et le nombre de sorties proposées vous semblent :

- Très satisfaisants
- Satisfaisants
- Moyennement satisfaisants
- Insatisfaisants. Pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....

Que pensez-vous de l'accueil téléphonique au Conservatoire ?

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Moyennement satisfaisant
- Insatisfaisant. Pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....

Que pensez-vous de l'accueil physique au Conservatoire ?

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Moyennement satisfaisant
- Insatisfaisant. Pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....

En cas de problème ou de questionnement, la Direction du Conservatoire a-t-elle répondu de manière :

- Très satisfaisante
- Satisfaisante
- Moyennement satisfaisante
- Insatisfaisante Pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....

Que pensez-vous de la communication du Conservatoire ?

- Très satisfaisante
- Satisfaisante
- Moyennement satisfaisante
- Insatisfaisante Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

Que pensez-vous de la qualité de l'aménagement des abords du Conservatoire ?

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Moyennement satisfaisant
- Insatisfaisant. Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

Que pensez-vous de la qualité de l'aménagement des parkings du Conservatoire ou de la signalétique ?

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Moyennement satisfaisant
- Insatisfaisant. Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

Que pensez-vous des locaux du conservatoire ?

- Très satisfaisants
- Satisfaisants
- Moyennement satisfaisants
- Insatisfaisants. Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

Connaissez-vous l'Association de Parents d'Elèves du Conservatoire (APEC) ?

- Oui
- Non

Si oui pouvez-vous citer une ou deux actions menées par l'APEC ?

.....
.....
.....

Etes-vous inscrit(e) ou fréquentez-vous un autre établissement d'enseignement artistique que celui de Lanester ?

- Oui
- Non

Si oui pourquoi ?

.....
.....
.....
.....

..

FICHE DE POSTE

SERVICE	Conservatoire Musique- Danse- Théâtre de Lanester
FONCTION	Chargé.e d'accueil, de la communication et de l'action culturelle du conservatoire
METIER CNFPT	Cadre de la gestion administrative / Accueil du public
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil physique et téléphonique • Référent Communication de l'établissement • Coordination administrative de l'action culturelle et des projets pédagogiques conçus et menés par les enseignants
LIEU DE TRAVAIL	Conservatoire
RESPONSABLE HIERARCHIQUE DIRECT	La Direction de l'établissement
GRADE	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie : B • Filière : administrative • Cadre d'emploi : Rédacteur
QUALIFICATIONS/ CONDITIONS D'EXERCICE/ CONTRAINTES PARTICULIERES	<p><u>Qualifications attendues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation générale niveau bac • Bon niveau en bureautique et sur le logiciel de gestion DUONET <p><u>Qualifications accessoires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du milieu de l'enseignement artistique (statut particulier des enseignants artistiques dans la filière culturelle et schémas nationaux d'enseignements artistiques) <p><u>Conditions d'exercice et contraintes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail en bureau • Déplacement sur les 2 sites d'activités du Conservatoire • Horaires réguliers avec cependant des pics d'activités en fonction des obligations du service : disponibilité par rapport au directeur et aux réunions de direction • Pics d'activités liés aux projets du Conservatoire • Devoir de réserve et sens du service public
COMPETENCES	<p><u>Compétences exigées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance du fonctionnement administratif d'une collectivité • Très bonne connaissance des outils de bureautique • Compétence dans l'organisation et planification du travail <p><u>Savoir-faire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir le sens des responsabilités • Être à l'aise sur le plan rédactionnel comme à l'oral • Veiller à sa formation permanente

	<p>Savoir-être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir le sens des relations humaines • Être disponible vis-à-vis des usagers et du personnel • Avoir l'esprit d'équipe • Être respectueux du fonctionnement administratif de l'établissement
ACTIVITES PRINCIPALES	
<p>Mission 1 : Accueil physique et téléphonique (mission effectuée et/ou répartie en binome)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion du standard téléphonique: réception des appels, prise de messages, orientation du public et des appels, primo renseignements sur les activités du Conservatoire, transmissions des informations pour les absences d'élèves ou de professeurs par mail, sms ou téléphone. • Accueil physique et téléphonique des usagers, correspondants des services, fournisseurs espace • Réception, traitement et diffusion de l'information auprès de la direction, du personnel ou des usagers 	
<p>Mission 2 : référent de la Communication de l'établissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à la promotion de l'établissement en direction du public (élèves, parents, ...) et sur le plan institutionnel (associations, instances de tutelle, partenaires, etc.) dans le respect de la charte graphique de l'établissement • Participer à la conception des différents supports de communication du conservatoire • Rédiger, actualiser les contenus de différents supports (site internet, plaquettes, affiches, livrets, invitations, ...) dans le respect des circuits de validation et procéder à leur diffusion. • Favoriser l'intégration des nouveaux médias dans la communication de l'établissement. • Assurer le lien avec le service communication. • Assurer un lien avec la direction de la Culture ces sujets • Participation à la réflexion sur le projet d'établissement et à sa mise en œuvre 	
<p>Mission 3 : coordination administrative de l'action culturelle et pédagogique de l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la coordination administrative de l'action culturelle et des projets pédagogiques conçus et menés par les enseignants du conservatoire • Planifier les différents projets ou actions à coordonner, établir des rétro plannings. • Assurer le suivi et la cohérence des différents calendriers des actions menées. • Organiser et coordonner les différents rdv publics proposés par le conservatoire • Organiser et participer aux accueils des intervenants sur les événements (stages, représentations, techniciens...) • Elaborer les bilans des différentes actions menées (connaissance des publics, fréquentation...) 	